

# LES DOSSIERS DE LA DREES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

N°25 /// Mars 2018

Michèle Lelièvre (ONPES)  
et Nathan Rémila (DREES)

## Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ?

En les distinguant selon leur niveau de vie, il est possible de catégoriser les ménages en ménages pauvres, ménages modestes non pauvres, classes moyennes et ménages aisés. Malgré une convergence des structures de dépenses sur longue période, particulièrement concernant la part de l'alimentation, des différences persistent entre ces différentes catégories, notamment en termes de logement, de transport ou de loisirs.

Une partie des dépenses des ménages est dite pré-engagée, c'est-à-dire qu'elles sont engagées par contrat (assurances, loyers, remboursements d'emprunts, etc.) et difficilement renégociables à court terme. La part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages est d'autant plus forte que leur niveau de vie est faible : elle passe de 61 % pour les ménages pauvres à 23 % pour les ménages aisés.

En déduisant les dépenses pré-engagées du revenu disponible, on peut construire un niveau de vie arbitrage avec lequel les ménages composent pour régler leurs autres dépenses (alimentaires, habillement, etc.). Cet indicateur vise à mieux rendre compte du ressenti qu'ont les ménages de leur aisance financière que le niveau de vie « usuel ». Les inégalités apparaissent plus fortes estimées à partir du niveau de vie arbitrage plutôt qu'à partir du niveau de vie. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie arbitrage inférieur à 340 euros par mois.

# SOMMAIRE

LES DOSSIERS DE LA DREES

## Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ?

Une différenciation toujours importante de la structure de la consommation selon le niveau de vie	5
Un surplus de ressources aboutirait à des choix de dépenses, eux-aussi, différenciés selon le niveau de vie	7
La part de la consommation pré-engagée dans la consommation totale diminue avec le niveau de vie	9
En tenant compte des remboursements d'emprunt immobilier, l'écart entre modestes et catégories supérieures se réduit	13
Avant soixante ans, la dépense pré-engagée en logement couvre 28 % de la dépense totale des ménages pauvres et 24 % de celle des catégories modestes non pauvres	16
La position dans le cycle de vie a un impact majeur sur la part des dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses	20
Les dépenses pré-engagées pèsent lourd dans le budget des personnes seules et des familles monoparentales	21
Depuis 2001, la part des dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses a augmenté plus vite pour les ménages aux plus faibles niveaux de vie	22
La part agrégée des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible baisse fortement avec le niveau de vie ...	23
... et, moins fortement, avec l'avancée en âge	25
Les personnes seules et les familles monoparentales pauvres pré-engagent au total plus de 65 % de leur revenu disponible	26
Le niveau de vie arbitral médian des ménages modestes non pauvres s'élève à 730 euros	27
Les inégalités de niveau de vie arbitral sont plus élevées que celles de niveau de vie	29
Un tiers des personnes modestes non pauvres en niveau de vie ont un niveau de vie arbitral inférieur à 60 % du niveau médian	30
À niveau de vie donné, le sentiment d'aisance financière augmente avec le niveau de vie arbitral	32
L'enquête Budget de Famille révèle une certaine inadéquation entre dépenses et revenus pour les plus pauvres, qui ne modifie pas le fond des résultats	34
Bibliographie	40
Annexes	42

Les choix de consommation et, plus largement, de dépenses des ménages dépendent de leurs préférences pour tel ou tel type de bien ou service, mais aussi des contraintes budgétaires auxquelles ils font face. Ces contraintes vont bien sûr influencer sur le montant des dépenses, mais aussi sur leur structure, les privations se faisant en priorité sur certains postes. Parmi ces dépenses, certaines résultent d'engagements contractuels difficilement renégociables à court terme. Ces dépenses, dites « pré-engagées », regroupent notamment les dépenses de logement, d'énergie, d'assurances ou les remboursements d'emprunts. Outre leur caractère contractuel, ces dépenses sont pour certaines assez incompressibles, ce qui accroît leur poids dans le budget des ménages ayant des ressources faibles.

En déduisant ces dépenses pré-engagées du revenu disponible du ménage, mesure la plus usuelle des ressources d'un ménage, on obtient le « revenu arbitral » (encadré 1). C'est ce revenu qui sera véritablement disponible pour les ménages pour réaliser leurs choix à court terme de dépenses non pré-engagées, comme les dépenses alimentaires, d'habillement, de santé, etc. Le passage de la notion de revenu disponible à celle de revenu arbitral, qui est une forme de « reste-à-vivre », pourrait permettre de se rapprocher du ressenti des ménages et de mieux apprécier leur degré d'aisance financière pour satisfaire leurs besoins. En effet, les ménages peuvent considérer qu'ils ont peu de prise face à certaines de leurs dépenses et qu'il convient d'appréhender leur pouvoir d'achat sur un champ plus restreint, là où il leur reste des marges de manœuvre pour effectuer « librement » des choix de consommation ou d'épargne.

Ce *Dossier de la Drees* traite ces sujets en les abordant à travers le prisme des différences selon le niveau de vie des ménages. Plus précisément, quatre groupes au niveau de vie croissant – les ménages pauvres, les ménages modestes non pauvres, les classes moyennes, les ménages aisés (encadré 1) – sont constitués et on analyse les différences entre ces groupes pour ce qui concerne la structure de consommation, la part des dépenses pré-engagées, le poids des dépenses de logement, la composition des dépenses pré-engagées ou le revenu arbitral. L'analyse croise cette dimension de niveau de vie avec d'autres facteurs, comme l'âge, la configuration familiale, le type de commune (rurale ou urbaine) et le statut d'occupation du logement, ce dernier étant déterminant étant donné le poids des dépenses de logement au sein des dépenses pré-engagées. Cette étude repose essentiellement sur l'édition 2011 de l'enquête Budget de Famille de l'Insee. Mais, grâce aux éditions 2001 et 2006 de la même enquête, des comparaisons, selon le niveau de vie, d'évolution de la part prise par les dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses des ménages sont menées.

Ce travail est aussi l'occasion de proposer une mesure des inégalités à partir du niveau de vie arbitral, c'est-à-dire le revenu arbitral divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, plutôt qu'à partir du niveau de vie (calculé à partir du revenu disponible). Sont ainsi recalculés les équivalents d'un taux de pauvreté, d'une intensité de la pauvreté, d'un indice de Gini et des ratios interdéciles. Il s'agit là d'une recommandation du rapport de la Commission du CNIS « Sur le pouvoir d'achat des ménages » (CNIS, 2008). Sur le modèle de ce qui a été fait pour définir quatre catégories de niveau de vie, il est alors possible d'affecter chaque ménage à une catégorie de niveau de vie arbitral. Cela permet notamment de détecter parmi les ménages modestes non pauvres en niveau de vie ceux dont l'aisance financière est moindre – en d'autres termes, des ménages qui apparaissent

« pauvres en niveau de vie arbitrable » alors qu'ils ne sont pas pauvres selon le niveau de vie calculé à partir du revenu disponible.

Enfin, cette étude se termine par des considérations plus méthodologiques sur les sources statistiques permettant de mesurer la pauvreté monétaire. En effet, pour un certain nombre de ménages, en moyenne plus jeunes ou occupant plus souvent des emplois non-salariés que les autres, une certaine inadéquation apparaît entre les ressources mesurées grâce aux données socio-fiscales, données utilisées dans les enquêtes du service statistique public, et les dépenses déclarées par les ménages. Si cette inadéquation n'impacte pas fondamentalement les résultats de ce *Dossier*, elle pourrait conduire à nuancer l'indicateur usuel de taux de pauvreté monétaire, au sens où cette pauvreté monétaire définie en termes de revenus (c'est-à-dire le fait de disposer, au cours d'une année donnée, de revenus inférieurs à un certain seuil relatif au revenu médian dans la population) n'a pas systématiquement pour corrélat des restrictions des dépenses en même proportion.

### ➤ Encadré 1 • Sources et définitions

#### L'enquête Budget de Famille

Les enquêtes Budget de Famille (BdF) de l'Insee visent à reconstituer les dépenses et les ressources des ménages résidant en France. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (au sens des comptes nationaux) : impôts et taxes, primes d'assurance, gros travaux dans le logement, remboursement de crédits. Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à débours monétaire comme l'autoconsommation alimentaire. Ces enquêtes permettent notamment de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Une nouvelle vague de l'enquête BdF est en cours de collecte au moment de la rédaction de cette étude. La dernière vague disponible est celle de 2011. Afin d'alléger le questionnaire et d'obtenir des chiffres plus précis, l'enquête 2011 a bénéficié d'un appariement avec les fichiers administratifs (fichiers fiscaux et sociaux [CNAF, CNAV et MSA]) pour ce qui concerne les ressources des ménages.

Pour 2011, 10 342 ménages ont été interrogés en France métropolitaine, ce qui correspond à 24 417 individus. L'enquête porte aussi sur les départements et régions d'outre-mer – DROM – (hors Mayotte). Cependant, pour pouvoir étudier le revenu disponible et le revenu arbitrable en utilisant les données fiscales et sociales, il a fallu restreindre le champ d'étude à la Métropole – les données propres aux revenus étant obtenues uniquement par enquête pour les DROM (en dehors de La Réunion).

#### Les populations étudiées

Pour les besoins de cette étude, la population a été partitionnée en quatre selon le niveau de vie. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, c'est-à-dire les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs, divisé par le nombre d'unités de consommations (UC) de ce ménage.

Le nombre de personnes d'un ménage est ramené à un nombre d'UC pour tenir compte des économies d'échelle que permet la mise en commun de certains biens et du fait qu'un enfant consomme en théorie moins qu'un adulte. L'échelle utilisée dans cet article retient une UC pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour celles de moins de 14 ans. Cette échelle, dite de l'« OCDE modifiée », est notamment utilisée par l'Insee dans ses publications.

La partition des ménages est la suivante :

- Les ménages « pauvres », dont les membres ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit dans l'enquête BdF un niveau de vie inférieur à 930 euros par mois. Il s'agit de la définition la plus usuelle de la pauvreté monétaire.
- Les ménages « modestes non pauvres » regroupent les personnes se situant entre le seuil de pauvreté et le quatrième décile de niveau de vie, soit un niveau de vie compris entre 930 et 1 390 euros par mois. Les ménages

« modestes » regroupent les ménages « pauvres » et les « modestes non pauvres », donc les ménages dont les membres ont un niveau de vie inférieur au quatrième décile.

- Les « classes moyennes », qui correspondent aux personnes dont le niveau de vie est compris entre le quatrième décile et le dernier quartile de niveau de vie, soit des niveaux de vie mensuels compris entre 1 390 et 2 100 euros par mois. Ils représentent 34 % des ménages.

- Enfin, les ménages « aisés » correspondent aux ménages dont les membres ont un niveau de vie supérieur au dernier quartile de niveau de vie, soit un niveau de vie supérieur à 2 100 euros par mois.

La définition des ménages pauvres est ainsi la définition officielle, utilisée par l'Insee et l'Office de statistique européen Eurostat ; celle des ménages modestes est habituellement utilisée par la DREES dans ses analyses sur les ménages à bas revenus ; la distinction entre classes moyennes et ménages aisés est en revanche ad hoc et spécifique à cette étude : son objectif est de différencier les situations au sein des ménages à plus hauts revenus.

### Consommation et dépense

L'enquête Budget de Famille couvre toutes les dépenses des ménages. Ces dépenses sont décrites en treize grands postes que sont : les produits alimentaires et boissons non-alcoolisées ; les boissons alcoolisées, le tabac et les stupéfiants ; les articles d'habillement et chaussures ; le logement, l'eau, le gaz, l'électricité et les autres combustibles ; les meubles, articles de ménage et d'entretien courant de la maison ; la santé ; les transports ; les communications les loisirs et la culture ; l'enseignement ; la restauration et les hôtels ; les biens et services divers ; les impôts et taxes, les gros travaux, les remboursements de prêts, les cadeaux, le prélèvement employeur, l'épargne.

Pour les besoins de cette étude, les allocations logement ont été ajoutées au poste de consommation logement où seul le montant de reste à charge en logement est déclaré. En effet, les allocations logement étant intégrées au revenu disponible, ne pas les considérer comme une consommation de logement reviendrait à minorer artificiellement la part du loyer, et donc de la consommation pré-engagée, dans le revenu disponible.

Le dernier poste de la liste ci-avant n'est pas de la consommation à proprement parler mais une dépense, aussi n'est-il pas pris en compte lorsqu'il n'est question que de consommation dans cette étude. Lorsqu'il est question de dépense, tous les items composant ce poste ne sont pas pris en compte : la taxe d'habitation, les impôts sur le revenu, l'épargne ne le sont pas. La taxe d'habitation et les impôts sur le revenu étant soustraits aux ressources pour calculer le revenu disponible, les intégrer aux dépenses reviendrait à sur-estimer la part de dépenses dans le revenu disponible en les comptant deux fois. À l'inverse, nous considérons que l'épargne ne fait pas partie de la dépense, mais est le solde du revenu disponible auquel on retranche la dépense. Enfin, même s'ils permettent de constituer une épargne, nous considérons que les remboursements d'emprunts immobiliers font partie de la dépense et non de l'épargne car ils pèsent chaque mois sur le budget des accédants à la propriété au même titre que les loyers des locataires.

### Une différenciation toujours importante de la structure de la consommation selon le niveau de vie

Le revenu disponible, qui comprend l'ensemble des revenus, y compris les prestations sociales et les pensions alimentaires, nets des impôts directs, permet aux ménages de financer leurs dépenses de consommation (encadré 1). Si le revenu disponible a un effet direct très important sur le montant de la consommation des ménages, il a aussi un effet, quoique plus limité, sur la structure de cette consommation.

Depuis une cinquantaine d'années, la structure de la dépense des ménages a profondément évolué. La contrainte des dépenses de première nécessité (c'est-à-dire d'alimentation, d'habillement et de produits pour la personne) s'est desserrée sous l'effet de l'amélioration continue du pouvoir d'achat, au-delà des fluctuations conjoncturelles. Le supplément de ressources est généralement dédié à d'autres postes de consommation. Ainsi, les ménages, en particulier les plus modestes, consacrent à l'alimentation une part de plus en plus restreinte de leurs dépenses de consommation. Plus globalement, les parts

réservées à l'alimentation et à l'habillement se sont réduites au profit du logement, des transports, de la santé, de la communication et des loisirs. Les services, dont plus de la moitié tient aux seuls services de logement, sont ainsi devenus aujourd'hui prépondérants dans le budget des ménages. La hausse de la part de certains de ces services au sein des dépenses de consommation des ménages s'explique aussi par la hausse de leurs prix, c'est en particulier le cas pour le logement.

Malgré l'ampleur de la crise économique intervenue en 2008, les principales caractéristiques de la consommation des ménages sont proches en 2011 de celles en 2005<sup>1</sup>. En 2011, quatre grands postes totalisent 64 % de la consommation des ménages (graphique 1) : les transports (17 %), les loyers et charges (17 %), l'alimentation (à domicile et hors boissons alcoolisées) [16 %] et certains biens et services divers (comme les assurances, services de protection sociale, produits de toilette, etc.) [14 %]. Ils représentent à eux seuls environ 68 % de la consommation des ménages pauvres et modestes non pauvres et 60 % de celle des ménages aisés (voir la définition des catégories de niveau de vie dans l'encadré 1).

La convergence des structures de consommation entre les ménages de catégories sociales différentes est à l'œuvre sur longue période, en France comme dans les autres pays de l'Union européenne. Les marqueurs sociaux en matière de consommation ont continué à s'atténuer sur certains postes entre 2005 et 2011, notamment pour les transports, les loyers, les loisirs et la culture. Les disparités de consommation de loisirs entre ménages de niveaux de vie différents se sont en effet légèrement réduites ces dernières années, en raison de la baisse continue des prix des matériels audiovisuels, photographiques et informatiques, et du « rattrapage » de la consommation des populations pauvres et modestes dans ces domaines. Toutefois, du fait de la crise de 2008 et de la stagnation du niveau de vie, le coefficient budgétaire de l'alimentation, c'est-à-dire la part de la consommation alimentaire dans la consommation totale, des plus pauvres se rapproche de celui des plus aisés à un rythme plus lent actuellement.

Cependant, des différences de structure de consommation se distinguent encore très nettement. Plusieurs postes voient leur part dans la consommation décroître ou croître notablement lorsque l'on remonte l'échelle des niveaux de vie. Par rapport aux ménages pauvres, ceux aisés consacrent 14 points de moins de leur consommation totale aux loyers et charges, en lien avec le nombre élevé de propriétaires ou d'accédants à la propriété au sein de cette classe sociale, 2 points de moins à l'alimentation à domicile, mais 4 points de plus en loisirs et culture ou encore 4 points de plus à des frais d'hôtels et de restaurants. Ils dépensent également bien davantage pour la consommation de transport que les plus pauvres (+5 points) et pour les assurances (+3 points).

Parmi les autres postes de consommation, la part de la consommation dédiée au mobilier et à l'entretien courant de la maison varie du simple au double (4 % pour les ménages pauvres, 7 % pour les aisés). Les écarts en proportion sont moindres pour les autres biens et services : 12 % pour les ménages pauvres et 15 % pour les aisés. Pour les autres postes, les différences par niveau de vie en part de la consommation sont relativement faibles : les ménages affectent environ 3 % de leur consommation totale aux drogues (alcool, tabac,

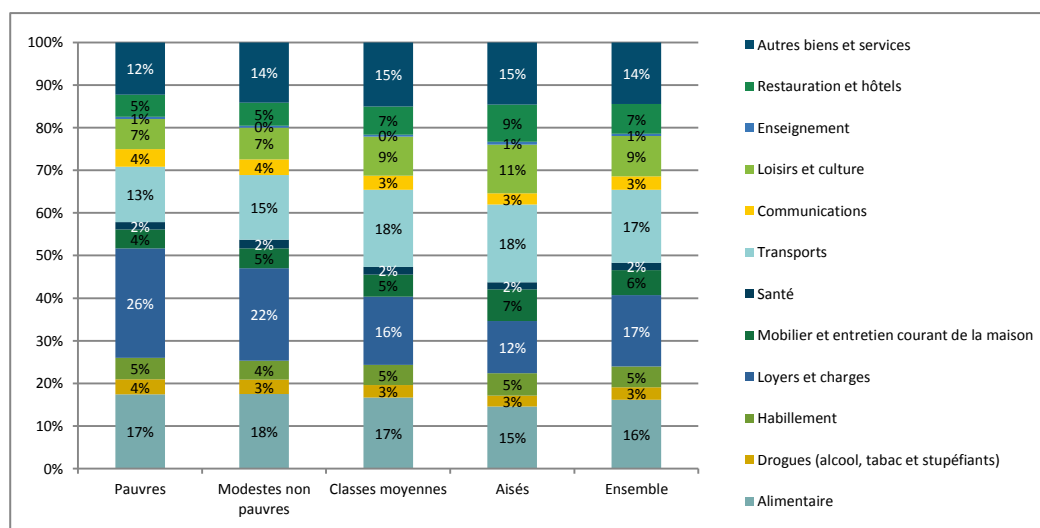
<sup>1</sup> 2005 et 2011 sont les deux dernières vagues disponibles de l'enquête Budget de Famille (BdF) de l'Insee [encadré 1].

autres stupéfiants), cette proportion passant de 4 % à 3 % avec l'élévation du niveau de vie, environ 5 % à l'habillement, 2 % à la santé et moins de 1 % à l'enseignement.

En comparaison, la répartition de la consommation des ménages modestes non pauvres par grand poste est assez proche de celle décrite sous le seuil de pauvreté. La part de l'alimentation à domicile au sein de la consommation est similaire pour les ménages modestes non pauvres (18 %) et pauvres (17 %). Les ménages modestes non pauvres affectent une part légèrement supérieure de leur consommation totale à des dépenses dans les autres biens et services (14 % contre 12 % pour les ménages pauvres) et en transports (15 % contre 13 %). En revanche, les loyers et charges représentent une plus faible part de leur consommation totale (22 % contre 26 % pour les ménages pauvres).

L'analyse en structure ne doit cependant pas masquer les disparités de niveau de consommation existantes. Par exemple, la part de la consommation des ménages pauvres consacrée à l'habillement (5 %) représente 950 euros par an et par ménage. Les classes moyennes et les ménages aisés attribuent une part identique de leur consommation à l'habillement, mais elle représente respectivement 1 300 euros et 2 040 euros par an.

➤ **Graphique 1 • Structure de la consommation selon la catégorie sociale**



**Lecture** > En 2011, l'alimentation (à domicile et hors boissons alcoolisées : catégorie « alimentaire ») représente 17 % du total de la consommation des ménages pauvres.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

**Un surplus de ressources aboutirait à des choix de dépenses, eux-aussi, différenciés selon le niveau de vie**

Les choix de consommation des ménages dépendent de leurs préférences mais sont réalisés sous contraintes budgétaires. La structure de la consommation étudiée dans la section précédente résulte de ces choix sous contraintes. On étudie à présent à quel type de dépense serait affecté un hypothétique surplus de revenu, selon le niveau de vie du

ménage (tableau 1). Cela donne une idée des préférences des ménages au « voisinage » de leur panier de consommation actuel, mais aussi des postes de consommation sur lesquels les ménages les plus pauvres se restreignent.

La proportion des ménages qui utiliseraient ce surplus de revenu pour rembourser des dettes ne dépend pas du niveau de vie : elle est de 8 % pour les ménages pauvres, 10 % pour les modestes non pauvres et 9 % pour les ménages dont le niveau de vie est supérieur au quatrième décile. De la même façon, environ un cinquième des ménages utiliseraient ce surcroît de revenu pour épargner (18 % des ménages pauvres, 21 % des modestes non pauvres, 23 % des classes moyennes et 22 % des ménages aisés).

Les différences s'expriment sur d'autres items. Si 18 % des ménages pauvres dépenseraient ce surplus de ressources pour de l'alimentation, cette part baisse régulièrement avec la hausse du niveau de vie (11 % pour les ménages modestes non pauvres, 5 % pour les classes moyennes et 2 % pour les ménages aisés), ce qui révèle une privation sur ce poste pour les ménages les plus modestes. De même, les ménages modestes affecteraient plus souvent un surplus de revenu aux dépenses de santé ou d'habillement que les ménages ayant des niveaux de vie supérieurs. À l'inverse, les ménages aux niveaux de vie plus élevés dépenseraient plus souvent un surplus de revenus pour leurs loisirs et les vacances : 26 % des ménages aisés, 23 % des classes moyennes et 16 % des ménages modestes le feraient. De la même façon, la volonté de dépenser ce surplus de revenu pour le logement ou l'équipement du logement augmente avec le niveau de vie. Enfin, si environ 9 % des ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté feraient profiter leurs proches de ce revenu supplémentaire, ce n'est le cas que de 5 % des ménages pauvres, qui choisiraient de couvrir d'autres dépenses en priorité.



➤ **Tableau 1 • Type de dépense à laquelle serait affecté un hypothétique surplus de ressources, selon la catégorie sociale**

Si vos ressources augmentaient, que feriez-vous avec cet argent supplémentaire?	Pauvres	Modestes non pauvres	Classes moyennes	Aisés	Ensemble
Dépenser plus pour votre alimentation	18%	11%	5%	2%	7%
Dépenser plus pour votre habillement	4%	5%	3%	1%	3%
Dépenser plus pour votre logement, votre résidence secondaire	7%	7%	9%	11%	9%
Dépenser plus pour l'équipement de votre logement	8%	8%	10%	10%	9%
Dépenser plus pour votre santé	6%	5%	3%	2%	4%
Dépenser plus pour vos transports (achat automobile...)	3%	3%	3%	2%	3%
Dépenser plus pour vos loisirs ou vos vacances	16%	17%	23%	26%	21%
Dépenser plus pour votre culture, pour l'éducation de vos enfants	4%	2%	2%	2%	2%
En faire profiter vos proches	5%	9%	8%	11%	9%
Rembourser vos crédits ou vos dettes	8%	10%	9%	9%	9%
Épargner	18%	21%	23%	22%	21%
Autre	3%	2%	2%	2%	2%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Lecture** > En 2011, 7 % des ménages dépenseraient plus pour leur alimentation si leurs ressources augmentaient.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### **La part de la consommation pré-engagée dans la consommation totale diminue avec le niveau de vie**

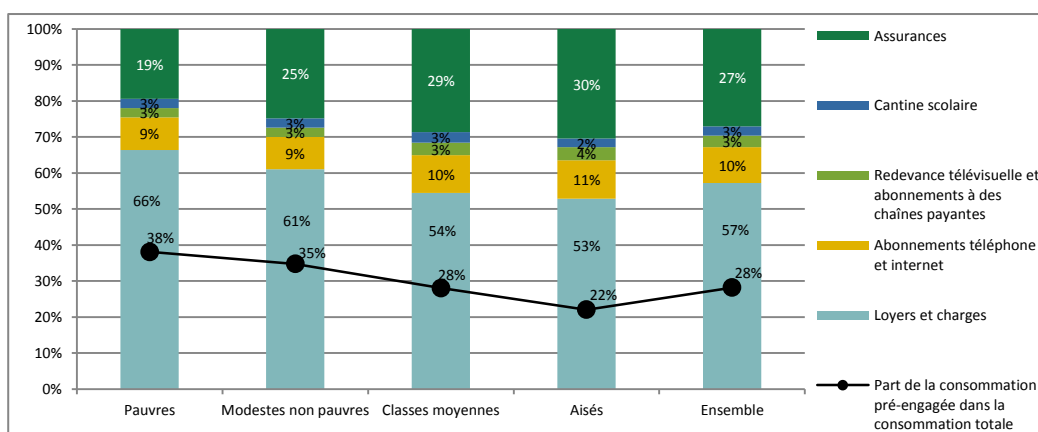
Une partie de la consommation des ménages résulte d'engagements contractuels difficilement renégociables à brève échéance et auxquels un ménage ne peut finalement se soustraire. Cette consommation est dite pré-engagée (encadré 2). En effet, quelles que soient les préférences de consommation à court terme du ménage, cette consommation devra être réglée. Cinq grands postes composent l'ensemble de la consommation pré-engagée selon le rapport Quinet (Cnis, 2008) sur le pouvoir d'achat des ménages :

- le loyer, les charges et les dépenses d'eau, gaz, électricité et autres combustibles ;
- les services de télécommunication (abonnements téléphonique et internet) ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle et abonnements à des chaînes payantes) ;
- les frais de cantine scolaire ;

- les assurances et les services financiers.

La consommation pré-engagée représente une part d'autant plus forte de la consommation totale que le niveau de vie des ménages est faible. 38 % de la consommation des ménages pauvres est ainsi affectée à de la consommation pré-engagée, soit nettement plus que pour l'ensemble de la population (28 %) [graphique 2]. Cette proportion baisse régulièrement avec la hausse du niveau de vie, s'établissant à 35 % pour les ménages modestes non pauvres, à 28 % pour les classes moyennes et à 22 % pour les ménages aisés.

➤ **Graphique 2 • Part de la consommation pré-engagée dans la consommation totale et structure de la consommation pré-engagée, selon la catégorie sociale**



**Lecture** > En 2011, 38 % de la consommation totale des ménages pauvres est pré-engagée. Les loyers et charges représentent 66 % de leur consommation pré-engagée.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Quelle que soit la catégorie de niveau de vie, la consommation pré-engagée est constituée en majorité de loyers et de charges (57 % pour l'ensemble des ménages). Ce poste représente les deux tiers de la consommation pré-engagée des ménages pauvres mais à peine plus de la moitié de celle des populations aisées, plus souvent propriétaires ou accédants à la propriété<sup>2</sup>.

Suivent, par ordre d'importance, les assurances (liées au logement, à la santé, aux transports ou autres) et les services financiers, dont la part s'élève avec le niveau de vie des ménages (27 % pour l'ensemble de la population). Dans l'ensemble, la structure des dépenses en assurance est proche d'une catégorie sociale à l'autre : les complémentaires santé et les primes d'assurance automobile composent aux trois quarts le poste de dépenses en assurance. Les ménages les plus pauvres dépensent cependant en proportion moins que les autres sur ce poste (19 % de leur consommation pré-engagée). Parmi les facteurs explicatifs, outre la forte part de leurs dépenses de logement, se trouve le fait qu'une partie de ces personnes peuvent accéder à une complémentaire santé gratuite, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), ou à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS<sup>3</sup>), accordée aux personnes dont les revenus se situent entre le

<sup>2</sup> Pour les accédants à la propriété, les remboursements d'emprunts immobiliers ne sont pas considérés comme de la consommation, mais ils entrent en revanche dans le champ de la dépense pré-engagée (voir ci-après).

<sup>3</sup> Néanmoins, le taux de recours à l'ACS est faible en 2011. Il est compris entre 36 % (borne inférieure de l'estimation) et 51 % (borne supérieure), voir Pièce jointe n°3 du tome II du rapport, Tableau de bord général des indicateurs de suivi du

plafond de la CMU-C et ce même plafond majoré de 26 %<sup>4</sup>. En outre, les personnes des déciles de niveau de vie inférieurs ne bénéficiant pas de la CMU-C ou de l'ACS ont tendance à contracter des couvertures complémentaires de moins bonne qualité et donc moins chères, voire à ne pas souscrire de couvertures complémentaires. Par ailleurs, les ménages pauvres contractent moins fréquemment une assurance pour leur véhicule automobile, leurs déplacements se faisant moins souvent en voiture comparativement aux autres ménages (Jouffe, 2014).

Les factures de téléphone et les abonnements à internet représentent 10 % de la consommation pré-engagée des ménages, et les frais associés à la redevance télévisuelle, aux abonnements au câble ou à des bouquets de chaînes payantes environ 3 %. Sur ces postes, peu d'écarts sont constatés entre les catégories sociales, au sein desquelles le bas de la distribution des niveaux de vie a profité de la baisse des prix des services de télécommunications depuis 2009 (Besson et Morer, 2013).

Enfin, quel que soit le niveau de vie des ménages, la part de consommation pré-engagée affectée aux frais de cantine scolaire est d'environ 3 %, alors que ces coûts ne concernent que 23 % des ménages. Il faut noter que les populations les plus modestes bénéficient de la tarification sociale appliquée le cas échéant par les services publics municipaux dans ce domaine, *via* un barème fixé à partir des quotients familiaux, ce qui contribue à réduire d'autant leurs dépenses.

---

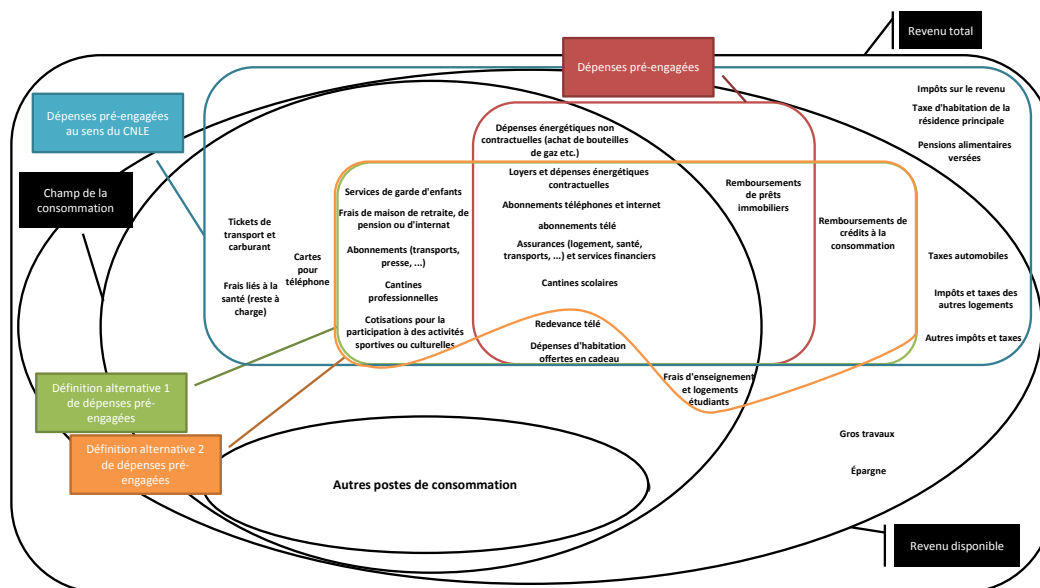
plan, DREES, dans Rapport de l'IGAS « Évaluation de la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », décembre 2014.

<sup>4</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est ce plafond majoré de 35 %.

➤ Encadré n°2 • Dépenses pré-engagées, dépenses contraintes et revenu arbitral

Si le revenu disponible est un concept usuel et bien défini, il peut exister un décalage entre la définition du pouvoir d'achat, notion macroéconomique, et la perception que les ménages en ont. Les ménages peuvent en effet considérer qu'ils ont peu de prise face à certaines de leurs dépenses et qu'il convient d'appréhender leur pouvoir d'achat sur un champ plus étroit, là où il leur reste des marges de manœuvre pour effectuer librement des choix de consommation ou d'épargne. C'est pourquoi, suite au rapport de la Commission « Sur le pouvoir d'achat des ménages » présidée par Alain Quinet, publié en 2008, l'Insee analyse le **revenu arbitral**, défini comme ce qu'il reste du revenu disponible une fois déduites les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire les dépenses revêtant un caractère contractuel difficilement renégociable à court terme. Les individus peuvent en théorie arbitrer et réaliser librement des choix de consommation et d'épargne sur ce revenu arbitral. Plusieurs définitions délimitent les contours des dépenses pré-engagées (graphique 1).

Graphique 1 • Représentation de différentes définitions des dépenses pré-engagées



CNLE > Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Lecture >** Dans cette étude, le revenu disponible est défini comme le revenu total duquel on déduit les impôts sur le revenu, la taxe d'habitation de la résidence principale et les pensions alimentaires versées. La définition des dépenses pré-engagées utilisée dans cette étude est entourée en rouge, la définition défendue par le CNLE est entourée en bleu, une définition concurrente du contour des dépenses pré-engagées en vert, une autre définition concurrente est entourée en orange.

Selon le rapport Quinet, les dépenses comprennent trois composantes :

- une composante « pré-engagée » : les dépenses des ménages pré-engagées par un contrat ou un abonnement ;
- une composante « nécessaire » : les dépenses nécessaires pour leur survie ou leur travail ;
- une composante « libérée » : les autres dépenses.

Les dépenses pré-engagées et nécessaires, dont le regroupement définit les dépenses « contraintes » ne se recoupent que très partiellement. La Commission reconnaît qu'il est difficile d'appréhender les dépenses contraintes compte tenu de la complexité d'une telle définition. « Certains travaux pourraient toutefois offrir des pistes intéressantes, telles que l'analyse de la consommation du premier décile de niveau de vie ou encore les études menées au Canada sur la base d'avis d'experts (nutritionnistes, spécialistes du logement, ...) ».

La définition des dépenses pré-engagées retenue dans cette étude (en rouge sur le graphique 1) reprend celle de la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Insee (utilisée par exemple par Kranklader et Schreiber, 2015). Plus proche du ressenti des ménages et de la pression exercée par la charge en logement notamment, qui comprend les remboursements d'emprunts immobiliers suite aux recommandations du rapport Quinet, elle diffère de celle utilisée en comptabilité nationale. En effet, en comptabilité nationale, la définition des dépenses pré-engagées ne comprend pas les remboursements de prêts immobiliers mais ajoute un loyer imputé aux ménages propriétaires, correspondant au loyer que devrait verser un locataire pour vivre dans ce logement. Elle y fait figurer aussi les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), que la banque prélève sur ses clients, via une marge de taux d'intérêt sur un crédit ou un dépôt bancaire. Dans la définition de la comptabilité nationale, l'achat

d'un bien immobilier est considéré comme de la constitution de patrimoine et non de la consommation, le loyer imputé est considéré comme de l'autoconsommation de logement des propriétaires et les SIFIM correspondent à la consommation de crédit des ménages auprès des banques (écart entre les intérêts reçus et versés par les ménages). Mais cette définition peut être enrichie d'autres dépenses contractuelles mesurables dans les enquêtes Budget de Famille (encadré 1), comme par exemple : les services de garde d'enfant, les frais de maison de retraite, de pension ou d'internat mais aussi les abonnements de transport ou de presse, les cotisations pour la participation à des activités sportives ou culturelles, les frais de cantine professionnelle ou encore les remboursements de crédit à la consommation. N'y seraient pas intégrées les dépenses en combustible qui ne dépendent pas d'un contrat (achat de bouteille de gaz à fréquence irrégulière par exemple) et qui ne sont donc pas des dépenses pré-engagées à proprement parler. Cette définition élargie des dépenses contraintes figure en vert sur le graphique 1. Une autre définition<sup>5</sup>, très proche, en orange sur le graphique 1, intègre en plus des frais de pension et d'internat les autres dépenses de logement des étudiants (et leurs frais d'enseignement) ainsi que les achats de cartes téléphoniques mais, contrairement à la définition en vert, exclut la redevance télévisuelle ainsi que les dépenses d'habitation offertes en cadeau.

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) préconise, dans un rapport remis au gouvernement en 2012, de considérer comme pré-engagées un champ plus large de dépenses que celles abordées dans cette étude, des dépenses ne s'inscrivant pas forcément dans la résolution d'un contrat ou d'une décision judiciaire mais souvent ressenties comme peu ou pas arbitrables. Il intègre ainsi dans ces dépenses l'impôt sur le revenu, les impôts et taxes sur la résidence principale et les pensions alimentaires versées, trois dépenses qui sont usuellement retirées du revenu pour calculer le revenu disponible. Il intègre en outre certaines dépenses qui ne sont pas contractuelles mais qui se substituent à des dépenses contractuelles pré-engagées. C'est par exemple le cas des dépenses de communication téléphonique par carte prépayée, qui couvrent le même besoin qu'un abonnement téléphonique. Dans son rapport, le CNLE préconise ainsi de calculer un « reste pour vivre » afin d'appréhender la pression budgétaire réelle ressentie par les ménages. La part de dépenses pré-engagées selon la définition du CNLE doit cependant être rapportée au revenu total et non pas au revenu disponible, qui est le dénominateur le plus couramment utilisé.

Quelle que soit la définition considérée, les taxes, et notamment la taxe foncière, ne sont pas incluses dans les dépenses pré-engagées. En effet, certaines d'entre elles sont déjà déduites de la définition standard du revenu disponible (la taxe d'habitation par exemple). Aussi, intégrer les taxes qui ne sont pas déduites de la définition standard du revenu disponible (la taxe foncière par exemple) dans les dépenses pré-engagées reviendrait à créer une forte asymétrie entre la situation des locataires et des propriétaires.

Les travaux menés dans cette étude ont été répliqués avec les définitions alternative 1, alternative 2 et du CNLE. Les résultats sont présentés en annexe 1.

## **En tenant compte des remboursements d'emprunt immobilier, l'écart entre modestes et catégories supérieures se réduit**

La consommation ne recouvre pas l'ensemble des dépenses d'un ménage. En effet, le revenu disponible d'un ménage est en partie affecté à de l'épargne<sup>6</sup> sous forme de remboursements d'emprunt immobilier ou de gros travaux, aux aides et dons en argent offerts par le ménage, au remboursement de crédits à la consommation, aux taxes (foncière, automobile, etc.), aux impôts payés à l'étranger...

Parmi ces dépenses, les remboursements de prêts immobiliers (principal et intérêts) entrent dans le champ des dépenses pré-engagées. Intégrer les remboursements de prêts immobiliers au champ des dépenses pré-engagées relève d'une recommandation de la

<sup>5</sup> Cette définition a été utilisée dans le cadre de l'étude sur les dépenses pré-engagées des bénéficiaires de revenus minima garantis : D'Isanto A. et Rémila N., « Les dépenses contraintes des bénéficiaires de minima sociaux », 2016, *Dossier de la DREES*, n°11.

<sup>6</sup> Nous ne traitons pas ici l'épargne financière (dépôts sur livrets A, etc.) qui n'est pas une dépense à proprement parler, ni les achats immobiliers sans emprunt.

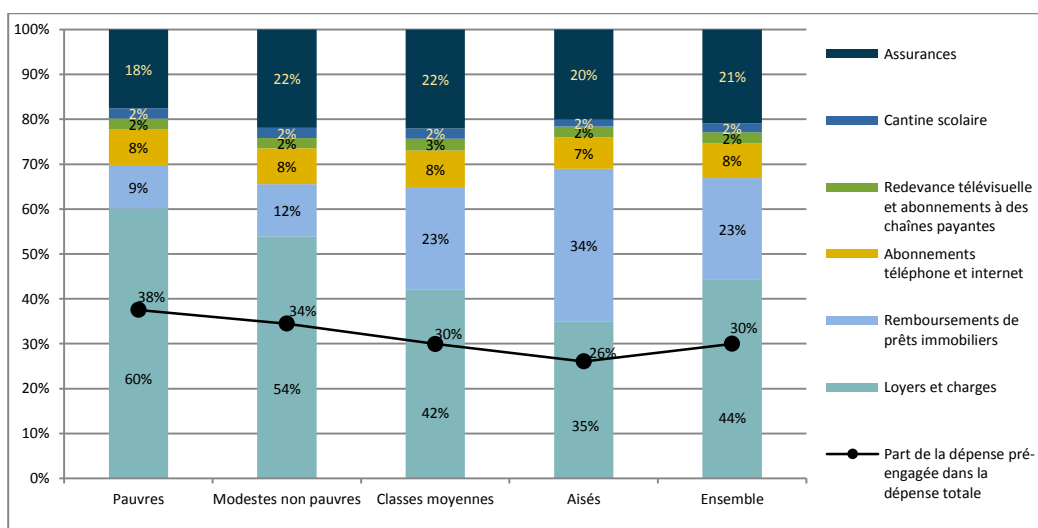
commission Quinet sur le pouvoir d'achat des ménages, qui rappelle toutefois que cette épargne forcée n'est pas de même nature que les autres dépenses pré-engagées puisqu'elle a pour contrepartie une augmentation du patrimoine des ménages.

En intégrant ce poste, la part des dépenses pré-engagées dans la dépense totale reste plus élevée pour les ménages modestes (38 % pour les ménages pauvres et 34 % pour les autres) que pour les classes moyennes (30 %) et les ménages aisés (26 %) [graphique 3]. Les écarts de parts de dépenses pré-engagées dans la dépense totale entre les différentes catégories de niveaux de vie sont toutefois moindres que ceux constatés sur le champ de la consommation. En effet, les remboursements d'emprunts immobiliers représentent une part notable des dépenses pré-engagées des ménages se situant au-dessus du 4ème décile (23 % de la dépense pré-engagée totale des classes moyennes et 34 % de celle des ménages aisés) mais une part nettement moindre pour les ménages se situant en-dessous (12 % pour les ménages modestes non pauvres et 9 % pour les ménages pauvres), en lien avec la proportion des accédants à la propriété parmi les premiers (30 % des ménages aisés, 23 % des classes moyennes) très supérieure à celle observée parmi les seconds (11 % pour les ménages modestes non pauvres et 8 % pour les ménages pauvres) [tableau 2].

En raison notamment d'un accès différencié à la propriété, la structure des dépenses de logement diffère en fonction de la position dans l'échelle des revenus. Elles comportent bien davantage de frais associés aux loyers et aux charges parmi les ménages modestes : plus de quatre cinquièmes de l'ensemble des dépenses pré-engagées de logement sous le seuil de pauvreté et plus des trois quarts chez les ménages modestes non pauvres, contre trois cinquièmes pour les classes moyennes et près de la moitié pour les aisés. Les locataires représentent en effet plus de la moitié des ménages modestes contre un tiers des classes moyennes et un cinquième des ménages aisés. Les locataires modestes sont dans des proportions similaires locataires du parc privé ou du parc social.

Au total, si l'on prend en compte l'ensemble de ses composantes (loyers, remboursements d'emprunts, factures d'eau ou d'énergie, charges, assurances pour l'habitation), les dépenses consacrées à l'usage courant du logement représentent environ 70 % des dépenses pré-engagées des ménages de France métropolitaine (entre 68 % et 73 % selon le groupe de niveau de vie).

➤ Graphique 3 • Part agrégée de la dépense pré-engagée dans la dépense totale et structure de la dépense pré-engagée, selon la catégorie sociale



**Note** > La dépense d'un ménage agrège ses dépenses de consommation avec d'autres dépenses affectées à de l'épargne (remboursements d'emprunt immobilier ou de gros travaux), aux aides et dons en argent offerts par le ménage, au remboursement de crédits à la consommation, etc.

**Lecture** > En 2011, 38 % de la dépense totale des ménages pauvres est pré-engagée. Les remboursements de prêts immobiliers représentent 9 % de cette dépense pré-engagée.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

➤ Tableau 2 • Statut d'occupation de la résidence principale selon la catégorie sociale

	Pauvres	Modestes non pauvres	Classes moyennes	Aisés	Ensemble
Accédant à la propriété	8%	11%	23%	30%	20%
Propriétaire ou copropriétaire	26%	32%	37%	45%	37%
Usufruitier	2%	2%	2%	1%	2%
Locataire, sous-locataire, co-locataire	57%	51%	35%	21%	39%
Logé gratuitement	7%	3%	3%	2%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Lecture** > En 2011, 8 % des ménages pauvres sont accédants à la propriété.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

**Avant soixante ans, la dépense pré-engagée en logement couvre 28 % de la dépense totale des ménages pauvres et 24 % de celle des catégories modestes non pauvres**

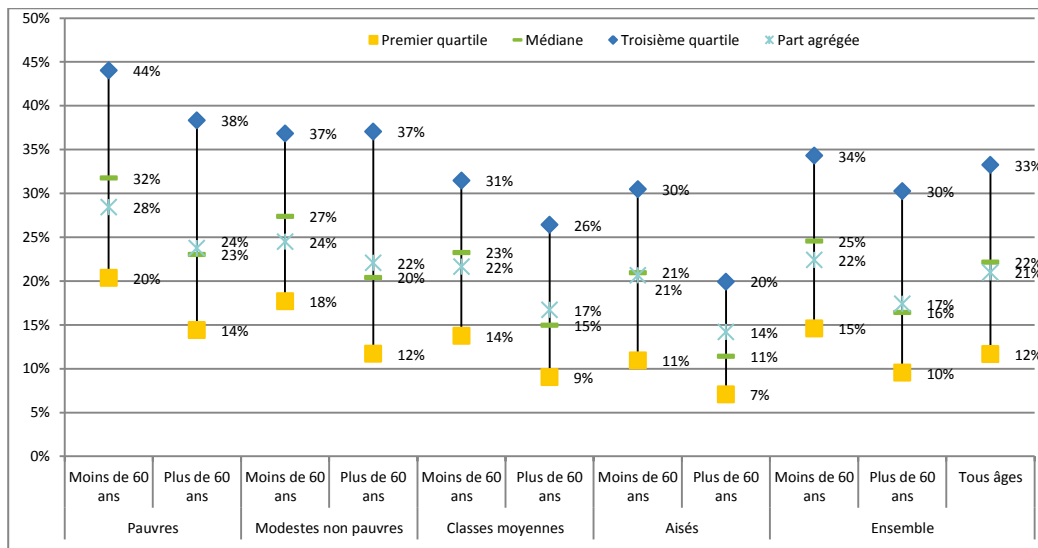
Pour l'ensemble des ménages, 13 % des dépenses sont consacrées à payer un loyer, se chauffer, s'éclairer et assurer son logement. Après prise en compte des remboursements de prêts immobiliers, cette part s'élève à 21 % (graphique 4). Si ce montant peut paraître faible a priori, c'est parce que 37 % des ménages sont propriétaires de leur logement (tableau 2) et ont fini de rembourser le crédit contracté pour l'achat de leur résidence.

La part des dépenses de logement parmi les dépenses pré-engagées étant à peu près stable alors que celle des dépenses pré-engagées au sein du total des dépenses diminue assez nettement avec le niveau de vie, la part agrégée du logement parmi l'ensemble des dépenses diminue elle aussi avec le niveau de vie. Ainsi, avant 60 ans, elle est de 28 % pour les ménages pauvres, 24 % pour les ménages modestes non pauvres, 22 % pour les classes moyennes et 21 % pour les ménages aisés. Pour un quart des ménages pauvres et des ménages modestes non pauvres dont la personne de référence a moins de 60 ans, cette part est supérieure à, respectivement, 44 % et 37 %.

Le poids du logement dans l'ensemble des dépenses diffère donc selon le niveau de vie, mais aussi selon le statut d'occupation, c'est-à-dire selon que les ménages sont propriétaires dégagés des crédits immobiliers, accédants à la propriété ou locataires (graphique 5 et annexe 2). Quel que soit le niveau de vie considéré, la part des dépenses pré-engagées de logement dans l'ensemble des dépenses des ménages propriétaires est inférieure d'au moins 15 points à celle des accédants à la propriété. Par rapport aux accédants à la propriété, les locataires affectent une part légèrement supérieure de leurs dépenses à des dépenses pré-engagées de logement, d'autant plus parmi les ménages pauvres.



➤ Graphique 4 • Distribution de la part des dépenses pré-engagées de logement dans l'ensemble des dépenses des ménages, selon la catégorie de niveau de vie et l'âge de la personne de référence du ménage



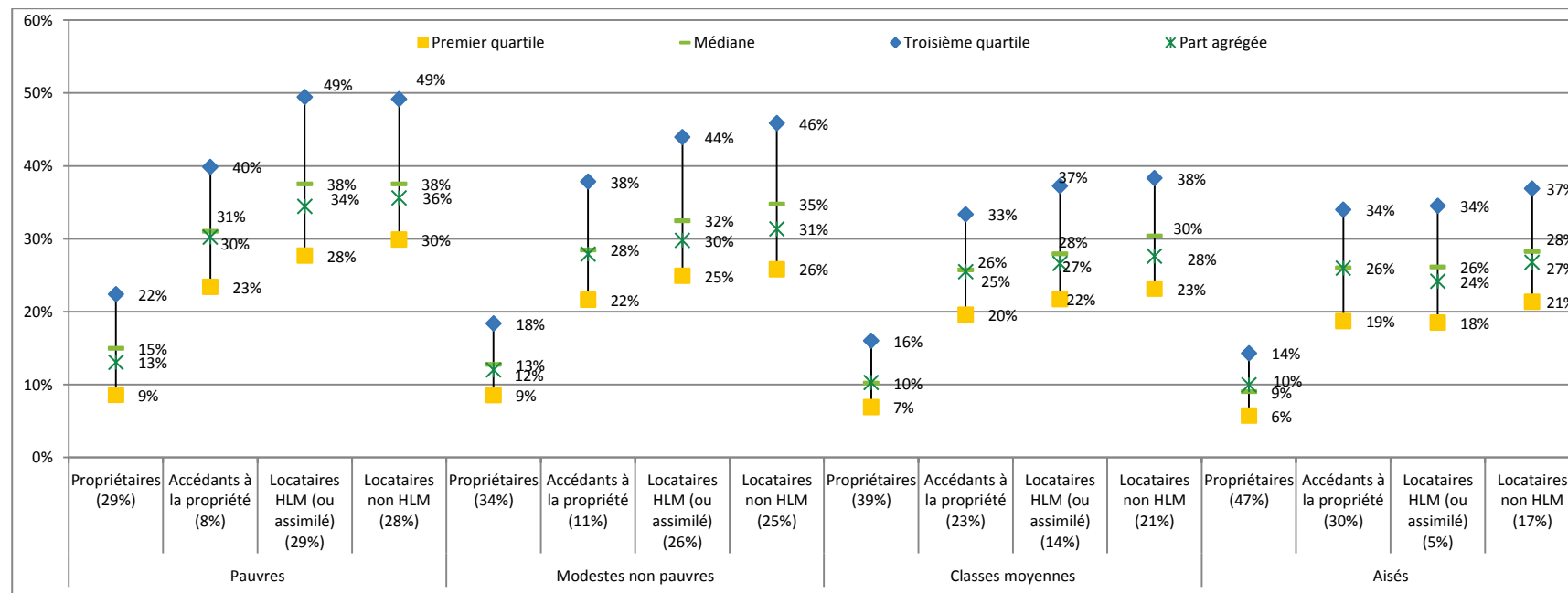
**Lecture** > En 2011, un ménage pauvre sur deux dont l'âge de la personne de référence est inférieur à 60 ans affecte plus de 32 % de l'ensemble de ses dépenses à des dépenses pré-engagées de logement.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

L'influence du statut d'occupation sur le poids du logement se manifeste notamment dans les écarts de situation avant et après 60 ans. Schématiquement, avant 60 ans, une part élevée de ménages s'endette pour acquérir leur résidence. Au cours de cette période de la vie, les remboursements d'emprunts immobiliers représentent 39 % des dépenses pré-engagées de logement, mais 11 % seulement passé cet âge. Après 60 ans, les dépenses liées au logement se contractent (la part agrégée des dépenses pré-engagées de logement dans l'ensemble des dépenses baisse de 5 points, passant de 22 % avant 60 ans à 17 % après 60 ans) sous l'effet de l'arrivée à échéance des remboursements. Elles se composent alors majoritairement des factures d'eau et d'énergie, et de diverses charges. Cette dynamique est globalement observée à des degrés divers pour les différentes catégories sociales, mais plus distinctement au-dessus du 4ème décile des niveaux de vie, c'est-à-dire là où les populations ont davantage les moyens de financer un projet immobilier durant leur vie active.

➤ Graphique 5 • Distribution de la part de dépenses pré-engagées de logement dans l'ensemble des dépenses des ménages, selon le niveau de vie et le statut d'occupation du logement



**Note** > Les proportions associées aux différents statuts ne somment pas à 100 % car tous les statuts d'occupation ne sont pas présentés ici.

**Lecture** > En 2011, 29 % des ménages pauvres sont propriétaires (ou usufruitiers) de leur logement. Parmi eux, un ménage sur deux affecte plus de 15 % de ses dépenses à des dépenses pré-engagées de logement.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires propriétaires, usufruitiers, accédants à la propriété ou locataires, dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Les écarts de niveau de dépense, et donc de part dans la dépense totale, en matière de logement ne dépendent cependant pas que des différences de statut d'occupation. Ces dépenses sont aussi largement déterminées par la qualité du logement, notamment sa taille, elle-même très liée au type d'habitat, ainsi que par le type de commune. Les ménages pauvres vivent majoritairement et plus que les autres en appartement (54 % d'entre eux, contre 46 % des ménages modestes non pauvres et 38 % des ménages des classes moyennes et aisées), et donc moins souvent en maison individuelle, qu'elle soit de ville ou indépendante. Ainsi, la surface disponible moyenne par ménage, comme par unité de consommation d'un ménage, augmente avec le niveau de vie. Cette moindre surface du logement pour les ménages pauvres tend donc à réduire leur part des dépenses de logement, relativement à celle pour les autres ménages.

En termes de type de commune d'habitation, les ménages modestes non pauvres et les classes moyennes sont surreprésentés dans les communes rurales, alors que les ménages pauvres et aisés sont surreprésentés dans les grosses agglomérations (annexe 3). Ces différences de répartition sur le territoire conduisent à accroître la part des dépenses de logement des ménages pauvres, relativement à celle des ménages modestes non pauvres et des classes moyennes, le prix du mètre carré étant plus élevé dans les grosses agglomérations que dans les communes rurales.

Il faut noter que les différences de part des dépenses pré-engagées de logement au sein de l'ensemble des dépenses intègrent les dispositifs sociaux permettant de réduire la dépense « brute » de logement. C'est en particulier le cas des logements sociaux. 29 % des ménages pauvres sont locataires du parc social, contre 26 % des modestes non pauvres et 5 % des ménages aisés. Sans ces dispositifs, les écarts entre catégories seraient encore plus forts.

En revanche, les dispositifs sociaux permettant de réduire la dépense « nette » de logement ne sont pas pris en compte ici. Les aides au logement, accordées sous conditions de ressources, ne sont pas déduites des dépenses de logement. Elles permettent de régler 25 % des dépenses pré-engagées de logement des ménages pauvres dont la personne de référence n'a pas atteint 60 ans et 13 % de celles supportées par les modestes non pauvres, qui ne peuvent pas tous y avoir droit. Passé cet âge, elles couvrent respectivement 13 % et 7 % des dépenses pré-engagées en logement de ces différentes catégories de ménages. Ainsi, déduire les aides au logement des dépenses de logement conduirait à réduire sensiblement les écarts de part de dépenses pré-engagées de logement au sein de l'ensemble des dépenses des ménages<sup>7</sup>. Pour estimer la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages (qui intègre les allocations logement, voir *infra*), qui est l'outil standard de mesure du niveau de vie et des inégalités, il est néanmoins nécessaire de ne pas les retrancher des dépenses de logement, sinon il y aurait un « double compte »<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> L'effet de la déduction des aides au logement des dépenses de logement plutôt que leur ajout au revenu des ménages a été estimé pour les bénéficiaires de minima sociaux dans D'Isanto A. et Rémila N., 2016, « Les dépenses contraintes des bénéficiaires de minima sociaux », *Dossier de la DREES*, n°11.

<sup>8</sup> Par ailleurs, les allocations logement ne sont pas forcément affectées aux dépenses de logement. D'après l'enquête Budget de Famille 2011, dans 35 % des cas, elles sont versées au locataire et non pas directement au propriétaire.

Aucune aide facultative locale, dispensée notamment par les conseils départementaux et les centres communaux d'action sociale, n'est prise en compte dans la mesure du revenu disponible car elles sont indisponibles dans les sources de données fiscales et sociales.

### **La position dans le cycle de vie a un impact majeur sur la part des dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses**

En général, la structure de la consommation se déforme au long du cycle de vie, même si l'effet de l'âge a tendance à s'atténuer au fil des générations. C'est le cas aussi pour les dépenses pré-engagées. La part agrégée des dépenses pré-engagées des ménages dans le total de leurs dépenses a tendance à baisser avec l'âge, quel que soit le niveau de vie considéré : elle passe ainsi de 35 % avant 30 ans à 26 % entre 60 et 74 ans, pour l'ensemble de la population (graphique 6). Cependant, cette part augmente pour les ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus sous l'effet d'une baisse de l'ensemble des dépenses de ces ménages, et ce quelle que soit leur catégorie de niveau de vie, sans que leurs dépenses pré-engagées ne baissent aussi fortement dans le même temps. Globalement, la tendance baissière avec l'âge de la personne de référence du ménage s'explique surtout par deux facteurs imbriqués : la prééminence du poids budgétaire du logement dans les dépenses pré-engagées et l'influence de l'âge sur le statut d'occupation du logement<sup>9</sup> et sur le niveau de vie.

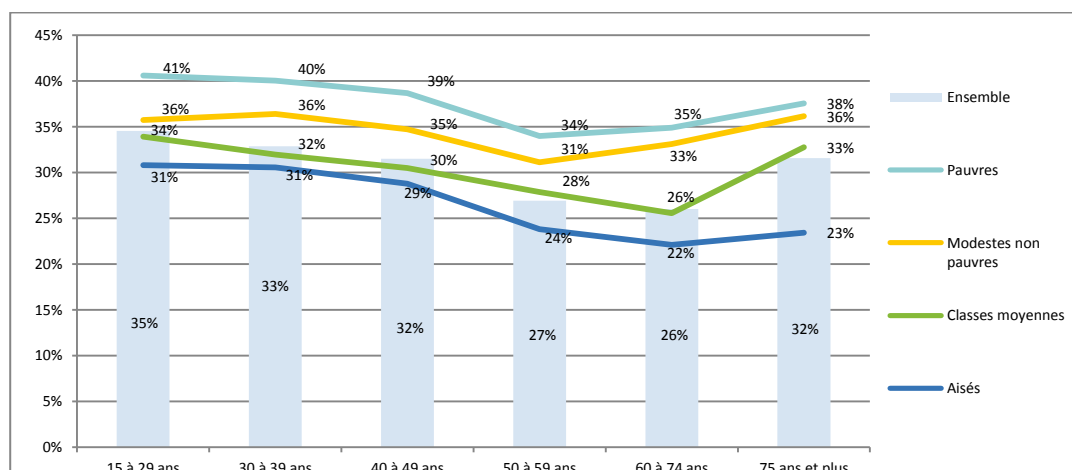
Pour les tranches d'âge comprises entre 15 et 59 ans, les profils d'évolution des parts agrégées sont très similaires entre les classes de niveau de vie, avec notamment une part plus faible de 5 à 7 points pour les 50-59 ans par rapport aux ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans.

En revanche, passé 60 ans, les évolutions divergent, avec, entre 60 et 74 ans, une baisse pour les ménages aisés et les classes moyennes mais une hausse pour les ménages modestes. L'augmentation des tarifs des assurances, qui ont tendance à croître en fonction de l'âge de l'assuré, joue à la hausse sur cette part. Les complémentaires santé prennent plus de place ainsi que, dans une bien moindre mesure, les assurances pour l'habitation. Cependant, ce surcroît de dépenses est partiellement compensé par la diminution du coût des assurances automobile. Ce schéma d'évolution est particulièrement amplifié chez les ménages modestes mais une hausse de la part des dépenses d'assurances au sein de l'ensemble des dépenses est observée pour chaque groupe de niveau de vie. À cela s'ajoute, pour certains, la hausse de la part des dépenses affectée au loyer et aux charges associées. En effet, certains ménages sont confrontés, au moment du passage à la retraite, à des dépenses pour se loger encore élevées alors que leurs ressources, et donc leur volume global de dépenses, diminuent. C'est particulièrement le cas des ménages modestes (c'est-à-dire les ménages pauvres et non pauvres) de plus de 60 ans, dont une fraction importante (33 %) est locataire. Ces deux facteurs haussiers s'observent aussi chez

<sup>9</sup> L'effet du statut d'occupation du logement sur le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu des ménages est présenté en annexe 2. De la même façon, le poids des dépenses pré-engagées selon le statut rural (isolé ou non) de la commune de résidence est présenté en annexe 3.

les ménages plus riches, mais ils sont largement compensés, au moins avant 75 ans, par la baisse des montants de remboursement des emprunts immobiliers.

➤ **Graphique 6 • Part agrégée de dépenses pré-engagées dans le total des dépenses selon le niveau de vie et l'âge de la personne de référence du ménage**



**Lecture** > En 2011, les dépenses pré-engagées représentent 41 % de l'ensemble des dépenses des ménages pauvres dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### Les dépenses pré-engagées pèsent lourd dans le budget des personnes seules et des familles monoparentales

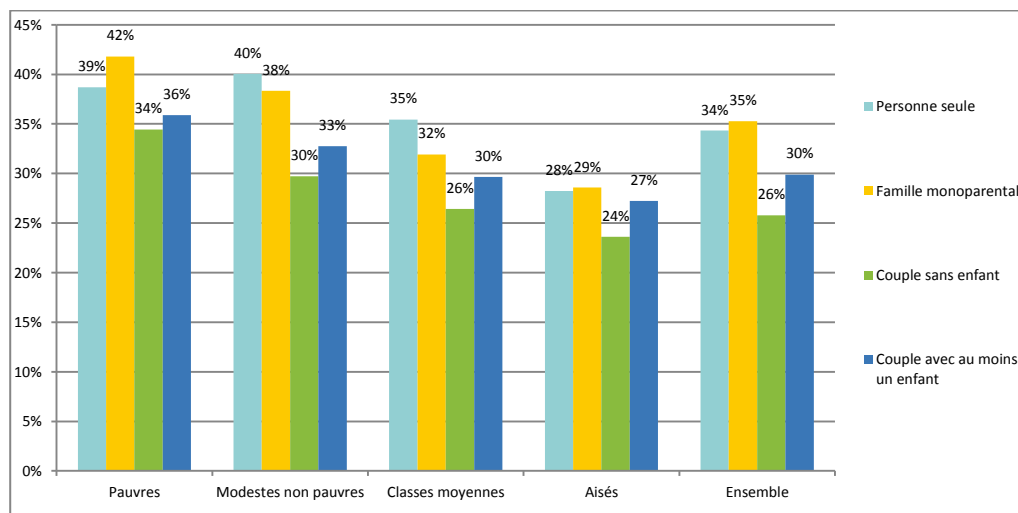
La part prise par les dépenses pré-engagées des ménages dans l'ensemble de leurs dépenses diffère en fonction de la taille du ménage et de sa configuration familiale. L'isolement et la présence d'enfants à charge sont des critères particulièrement discriminants. Un quart des dépenses des couples sans enfant sont pré-engagées contre un tiers pour les personnes vivant seules et les familles monoparentales (graphique 7).

La présence d'enfant(s) implique davantage de dépenses pré-engagées, puisqu'il faut assumer le coût d'entretien des enfants, comme les frais de cantines scolaires ou d'assurances, et prévoir surtout un logement plus grand pour les accueillir. Par ailleurs, les parents isolés et les personnes vivant seules bénéficient moins des économies d'échelle que le logement permet de réaliser. Les différences de statut d'occupation par configuration familiale, qui correspondent en bonne partie à des différences de niveau de vie et de position dans le cycle de vie, expliquent aussi une partie des écarts observés avec, par exemple, 57 % de propriétaires parmi les couples sans enfant, contre 33 % parmi les personnes seules et 20 % parmi les familles monoparentales.

Dans la partie basse de la distribution des niveaux de vie, en deçà du quatrième décile, les familles monoparentales et les personnes seules ont une part agrégée de dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses supérieure à 38 %. On compte dans ces catégories

de ménages davantage de locataires que dans l'ensemble de la population. En comparaison, cette part agrégée n'excède pas 29 % chez les plus aisés.

➤ **Graphique 7 • Part agrégée de dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses par configuration familiale, selon la catégorie sociale**



**Lecture** > En 2011, les dépenses pré-engagées représentent 34 % de l'ensemble des dépenses des ménages constitués d'une personne seule.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

**Depuis 2001, la part des dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses a augmenté plus vite pour les ménages aux plus faibles niveaux de vie**

Entre 2001 et 2011, le poids des dépenses pré-engagées parmi l'ensemble des dépenses des ménages s'est accru de 3 points en population générale, et plus nettement encore sous le quatrième décile de niveau de vie (+7 points pour les ménages pauvres et +4 points pour les ménages modestes non pauvres) [graphique 8]. Dans le même temps, ce ratio a moins varié pour les catégories supérieures. Ainsi, les écarts entre catégories de ménages se sont fortement creusés en 10 ans. Les ménages pauvres consacraient en 2001 31 % de leurs dépenses à des dépenses pré-engagées contre 25 % pour les ménages aisés ; dix ans plus tard, ces parts valent respectivement 38 % et 26 %.

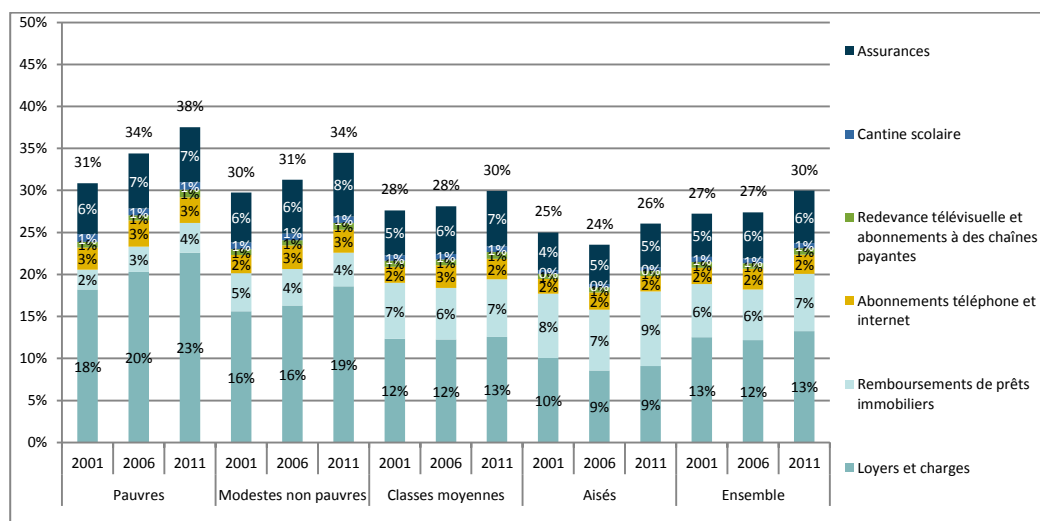
Sous le seuil de pauvreté, les trois cinquièmes de cette hausse sont imputables à celle des loyers, qui a représenté 1 point de dépenses supplémentaires entre 2001 et 2006, puis 3 points entre 2006 et 2011. Le renchérissement des loyers (aussi bien dans le parc privé que social) sur la période a pesé dans leur budget, et ce d'autant que la part des locataires au sein des effectifs pauvres est non seulement prédominante mais aussi croissante.

La hausse due au renchérissement des loyers a été plus limitée pour les ménages modestes non pauvres (+2 points de 2001 à 2011), expliquant moins de la moitié de l'augmentation

de leurs dépenses pré-engagées. Ils ont dû faire face également à une hausse de leurs dépenses d'assurance (+2 points de dépenses totales contre +1 point pour les autres ménages) en raison de l'alourdissement du poids des complémentaires santé dans leur budget (+1 point). En effet, ils ont dû supporter de fortes hausses des primes d'assurance en santé au cours de la période.

Les abonnements pour l'accès au téléphone (y compris téléphonie mobile et offres groupées de téléphonie mobile) et au réseau internet ont, dans une bien moindre mesure, pris une part plus grande dans le budget des ménages (excepté dans le haut de l'échelle), freinée toutefois depuis 2009 par la baisse des prix des télécommunications. Les services télévisuels (redevance ou abonnements à des chaînes payantes) et les frais de cantine scolaire correspondent en 2001, 2006 et 2011, à 1 % de l'ensemble des dépenses, quel que soit le niveau de vie.

➤ **Graphique 8 • Évolution de la part des différents postes de dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses, selon le niveau de vie**



**Lecture** > En 2001, les ménages pauvres ont affecté 31 % de leurs dépenses totales à des dépenses pré-engagées, soit une proportion moindre qu'en 2011 (38 %).

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquêtes Budget de Famille 2001-2006-2011.

### La part agrégée des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible baisse fortement avec le niveau de vie ...

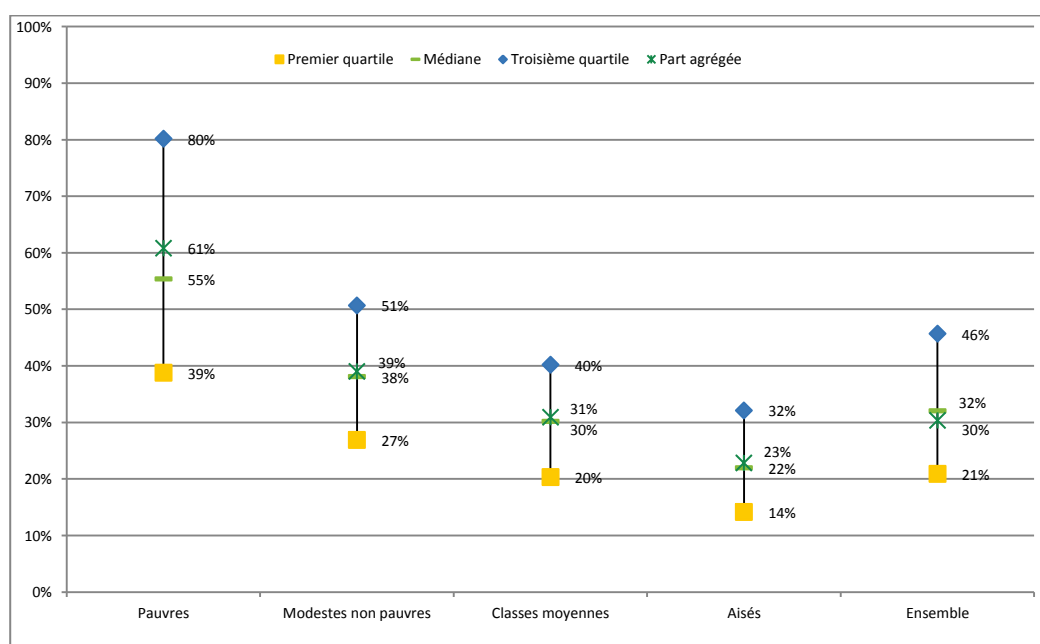
Rapportées cette fois-ci aux revenus, les dépenses pré-engagées représentent 30 % du revenu disponible des ménages (graphique 9), soit la même part que lorsqu'on les rapporte aux dépenses totales. Comme le ratio des dépenses sur le revenu disponible diminue avec le niveau de vie, la part de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible diminue plus fortement avec le niveau de vie que la part de dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses. Ainsi, rapportée au revenu disponible, la part des dépenses pré-engagées est de

61 % pour les ménages pauvres, 39 % pour les modestes non pauvres, 31 % pour les classes moyennes et 23 % pour les ménages aisés, alors que, rapportée à l'ensemble des dépenses, elle vaut respectivement 38 %, 34 %, 30 % et 26 %.

La forte part de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages pauvres s'explique avant tout par un revenu disponible très faible, qui ne suffit pas à couvrir les dépenses courantes. Ces ménages équilibrent alors leur situation financière par de la désépargne, de l'endettement, des solidarités familiales, voire du travail non déclaré, pour équilibrer autant que possible leur budget<sup>10</sup>. Ces montants n'étant pas observables dans les sources fiscales, ils ne sont pas pris en compte dans le revenu disponible, ce qui conduit à des parts de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages pauvres très élevées : un ménage pauvre sur quatre affecte plus de 80 % de son revenu disponible à des dépenses pré-engagées.

Un quart des ménages modestes non pauvres dépensent plus de la moitié de leur revenu disponible pour des dépenses pré-engagées, un quart des ménages aisés dépensant moins de 14 % de leur revenu disponible pour ces mêmes dépenses.

➤ **Graphique 9 • Distribution de la part de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, selon la catégorie sociale**



**Lecture** > En 2011, un ménage pauvre sur deux affecte plus de 55 % de son revenu disponible à des dépenses pré-engagées.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

<sup>10</sup> Rappelons que ces situations ne sont pas nécessairement permanentes. Les revenus des ménages peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre, et une très forte part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible, liée à un faible revenu observé en 2011, pourrait être contrebalancée par des parts un peu plus faibles les années précédentes ou suivantes.



**... et, moins fortement, avec l'avancée en âge**

La part agrégée des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible enregistre une diminution à mesure que l'âge de la personne de référence avance (graphique 10). En comparaison de celle observée en part de dépenses totales, cette baisse est plus franche : -12 points en passant des 15-29 ans aux ménages dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans, contre -9 points.

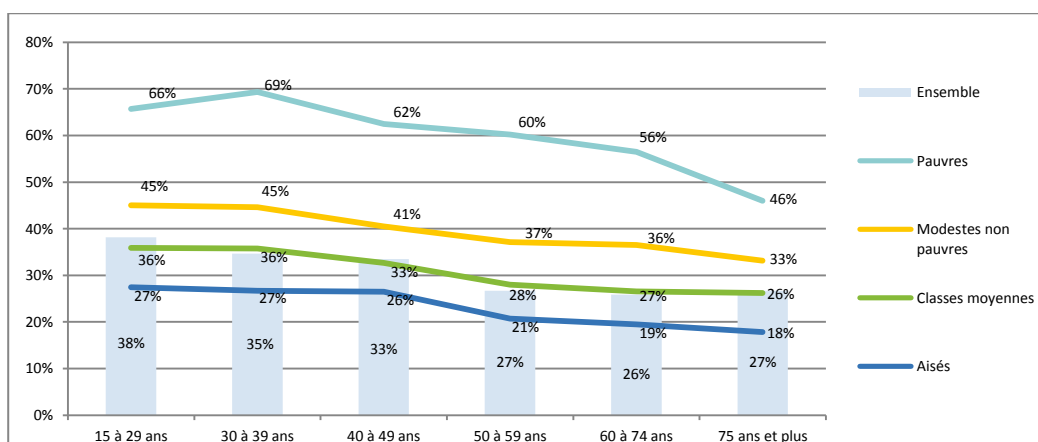
C'est particulièrement vrai pour les ménages pauvres (-9 points contre -6 points) et les ménages modestes non pauvres (-9 points contre -3 points). Cela est dû à la baisse importante après 60 ans du ratio des dépenses totales sur le revenu disponible pour les ménages modestes. Ce phénomène est en partie imputable à la redistribution qui s'opère en faveur des ménages les plus pauvres, et en partie des populations modestes, au moment du passage à la retraite. Destinée, sous conditions de ressources, aux personnes ayant atteint 65 ans ou l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) présente une base ressources plus étroite et un montant maximal versé plus élevé<sup>11</sup> que le revenu de solidarité active (RSA). L'ASPA permet, dans la majorité des cas, de franchir le premier décile de niveau de vie et d'approcher le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, voire pour certains de le dépasser. Les personnes âgées ont donc moins souvent de très faibles revenus que les personnes d'âges actifs. Par ailleurs, cet effet a été amplifié par une succession de hausses à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 du montant de l'ASPA pour les personnes vivant seules, dans le cadre du plan de revalorisation exceptionnelle sur quatre ans du niveau du minimum vieillesse. Pour chaque catégorie de niveau de vie, bien que la part agrégée des dépenses pré-engagées dans l'ensemble des dépenses soit plus forte pour les ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus que pour ceux dont elle a 60-74 ans, leur part agrégée de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible est la plus faible. Aussi, la forte baisse de l'ensemble des dépenses entre les ménages dont la personne de référence a 60-74 ans et ceux dont elle a 75 ans ou plus ne peut s'expliquer uniquement par la baisse de leur revenu agrégé moyen.

Au final, ce sont les ménages pauvres dont la personne de référence est trentenaire qui sont les plus lourdement contraints dans leur budget, puisqu'ils affectent 69 % de leur revenu disponible au paiement des dépenses pré-engagées, dont plus des trois quarts sont affectés au poste logement (y compris remboursement de prêt immobilier).

---

<sup>11</sup> Au moins pour les personnes seules et pour les couples sans enfant.

➤ Graphique 10 • Part agrégée des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible par âge de la personne de référence du ménage, selon le niveau de vie



**Lecture** > En 2011, les dépenses pré-engagées représentent 66 % du revenu disponible des ménages pauvres dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

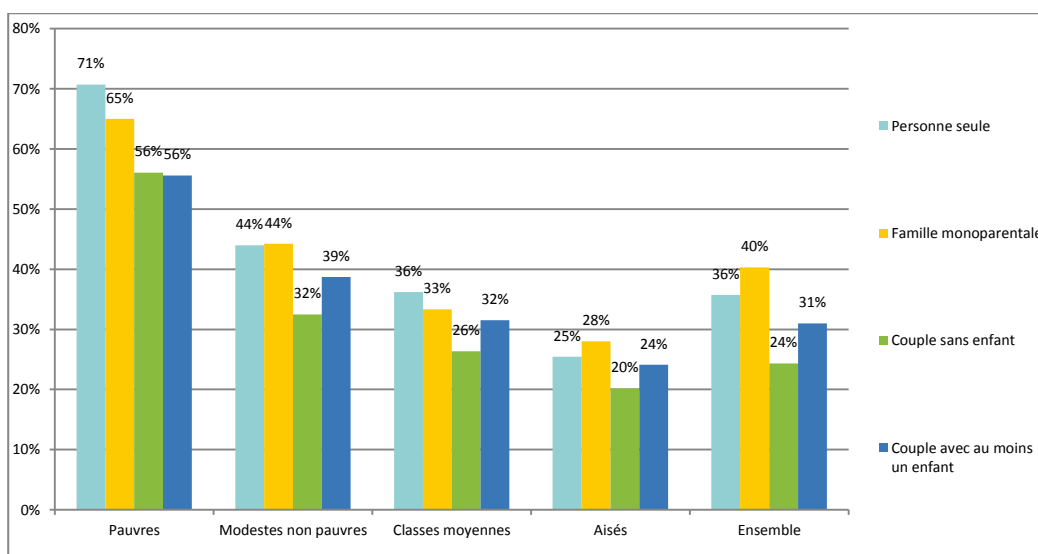
**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### Les personnes seules et les familles monoparentales pauvres pré-engagent au total plus de 65 % de leur revenu disponible

À niveau de vie donné, rapporter les dépenses pré-engagées au revenu disponible plutôt qu'aux dépenses totales ne modifie pas profondément les comparaisons entre configurations familiales. L'isolement, la taille du ménage, l'âge de ses membres, le revenu et corrélativement le nombre d'apporteurs de ressources conditionnent le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible. Tous niveaux de vie confondus, ce poids est nettement plus élevé pour les familles monoparentales (40 %) et pour les personnes seules (36 %) [particulièrement aux âges actifs]. Parmi les ménages pauvres, il dépasse pour ces deux catégories de ménages 65 % de leur revenu disponible, et s'élève à 44 % parmi les ménages modestes non pauvres (graphique 11).

Parmi les ménages pauvres, les dépenses pré-engagées de logement (loyers, remboursements d'emprunt, charges, assurances habitation) représentent une part du revenu particulièrement lourde pour les isolés (53 % du revenu disponible), les familles monoparentales (50 %) et les couples avec enfant(s) [40 %]. Ces parts sont plus faibles pour les modestes non pauvres : respectivement 33 %, 32 % et 27 %, mais restent supérieures à celles pour l'ensemble de la population 27 %, 29 % et 22 %.

➤ Graphique 11 • Part agrégée des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible par configuration familiale, selon la catégorie sociale



**Lecture** > En 2011, les ménages pauvres composés d'une personne seule affectent 71 % de leur revenu disponible total à des dépenses pré-engagées.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### Le niveau de vie arbitral médian des ménages modestes non pauvres s'élève à 730 euros

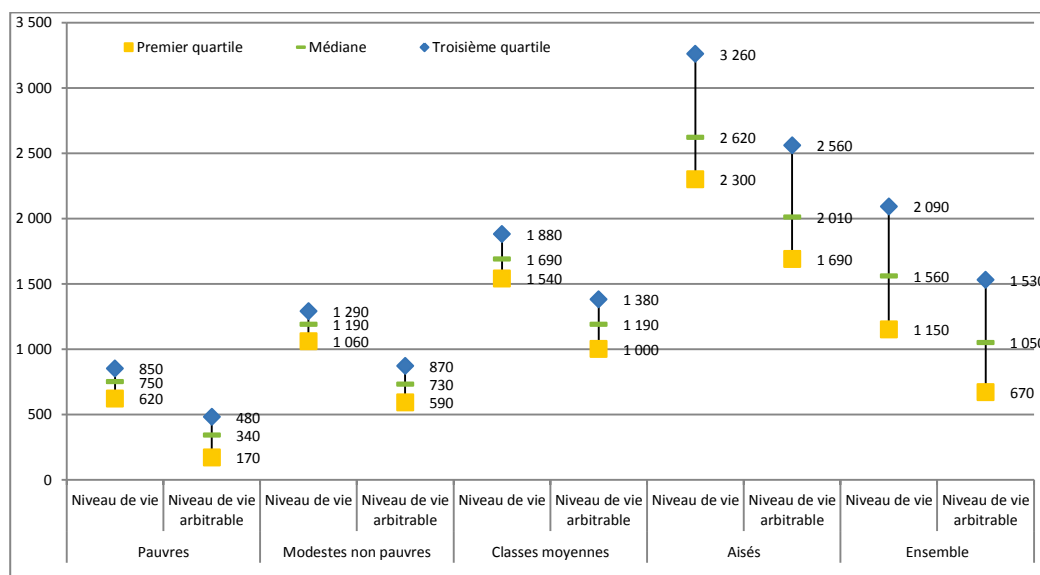
Une fois déduites du revenu disponible les dépenses pré-engagées, il reste aux ménages un **revenu arbitral**, selon l'acception proposée par le rapport Quinet, pour consommer, épargner ou investir. Ce revenu arbitral sert ainsi à financer les autres dépenses de consommation (alimentation, habillement, transports, loisirs, hôtels-restaurants, etc.) ou à mettre de l'argent de côté. En théorie, les ménages peuvent exercer sur ces ressources restantes un véritable choix de consommation ou d'épargne à court terme. On appelle **niveau de vie arbitral** le revenu arbitral par unité de consommation (UC) du ménage, comparable au niveau de vie qui est égal au revenu disponible par unité de consommation.

Logiquement, la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible diminuant globalement avec le niveau de vie, le niveau de vie arbitral augmente globalement avec le niveau de vie et plus rapidement que celui-ci. On observe donc que les écarts relatifs entre les médianes de niveau de vie des différentes catégories sociales s'accroissent lorsqu'on passe de la notion de niveau de vie à celle de niveau de vie arbitral, notamment entre les ménages modestes non pauvres et les ménages pauvres.

Au total, le niveau de vie arbitral médian mensuel s'élève à 1 050 euros. Une personne sur deux appartenant à un ménage pauvre vit avec un revenu arbitral par unité de consommation inférieur à 340 euros par mois (graphique 12), tandis qu'une personne sur

deux parmi les ménages aisés dispose d'un niveau de vie arbitrage supérieur à 2 010 euros par mois.

➤ **Graphique 12 • Distributions du niveau de vie et du niveau de vie arbitrage des personnes, selon la catégorie sociale (en euros par mois)**



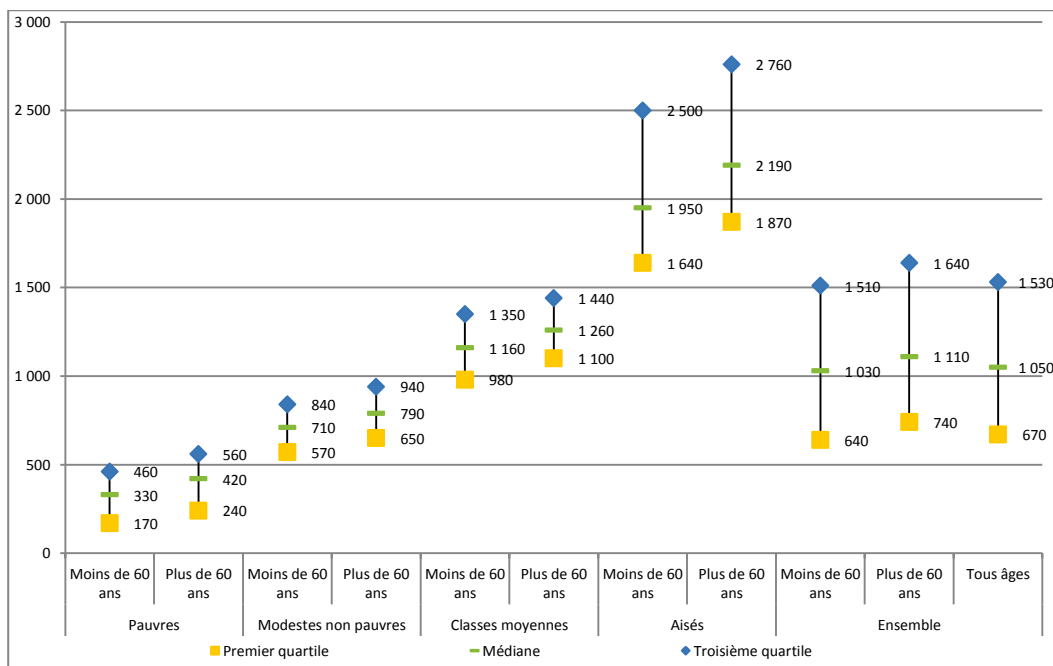
**Lecture** > En 2011, la moitié des personnes appartenant à un ménage ordinaire de France métropolitaine dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 750 euros par mois, et l'autre moitié d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à ce montant. Un quart d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à 620 euros par mois, et un autre quart un niveau de vie supérieur à 850 euros par mois.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Comme vu précédemment, la part de dépenses pré-engagées dépend fortement du cycle de vie : les ménages les plus jeunes y affectent une part de leur revenu disponible bien supérieure. Au total, pour une personne sur deux appartenant à un ménage pauvre dont la personne de référence a moins de 60 ans, le niveau de vie arbitrage s'élève à moins de 330 euros par mois (graphique 13), soit moins de 11 euros par jour. En lien avec les différences de statut d'occupation du logement, quelle que soit la catégorie de niveau de vie, le niveau de vie arbitrage médian des personnes membres des ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans est légèrement plus élevé que celui lorsque la personne de référence a moins de 60 ans.

➤ **Graphique 13 • Distribution du niveau de vie arbitrable des personnes, selon la catégorie sociale et l'âge de la personne de référence (en euros par mois)**



**Lecture** > En 2011, une personne pauvre sur deux appartenant à un ménage ordinaire de France métropolitaine dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans dispose d'un niveau de vie arbitrable inférieur à 330 euros.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### Les inégalités de niveau de vie arbitrable sont plus élevées que celles de niveau de vie

Il est possible de répliquer la production d'indicateurs d'inégalités, estimés usuellement à partir du niveau de vie, en se fondant sur le niveau de vie arbitrable. C'est, là encore, une recommandation du rapport Quinet.

Le taux de pauvreté monétaire le plus couramment utilisé est celui au seuil de 60 % du niveau de vie médian. Il permet de dénombrer et caractériser les ménages dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. Une fois déduites les dépenses pré-engagées, l'équivalent des indicateurs de taux pauvreté et d'intensité de la pauvreté apparaissent de plus grande ampleur : en 2011, 23 % des personnes ont ainsi un niveau de vie arbitrable inférieur à 60 % du niveau médian et le niveau de vie arbitrable médian de ces personnes est inférieur de 35 % à ce seuil (410 euros contre 630 euros). En comparaison, 14 % des personnes sont

pauvres en revenu disponible<sup>12</sup> et leur niveau de vie médian est inférieur de 20 % au seuil de pauvreté en niveau de vie (750 euros contre 930 euros) [tableau 3].

Le 9<sup>ème</sup> décile est 5,7 fois plus élevé que le 1<sup>er</sup> décile en niveau de vie arbitrage, alors que ce rapport interdécile mesuré sur le niveau de vie s'établit à 3,3. De même, le 8<sup>ème</sup> décile est 2,9 fois plus élevé que le 2<sup>ème</sup> en niveau de vie arbitrage, contre 2,2 fois en niveau de vie. Les inégalités se creusent surtout sur le bas de l'échelle. En effet, le rapport entre le 9<sup>ème</sup> décile et la médiane passe de 1,8 à 2,1 lorsqu'il est mesuré à partir du niveau de vie arbitrage, alors que le rapport entre la médiane et le 1<sup>er</sup> décile passe lui de 1,9 à 2,8. Enfin, l'indice de Gini<sup>13</sup>, qui s'élève à 0,282 en niveau de vie en 2011, augmente et passe à 0,374 en considérant le niveau de vie arbitrage.

Tous les indicateurs font ainsi état d'une répartition du niveau de vie arbitrage plus inégalitaire que celle du niveau de vie.

### **Un tiers des personnes modestes non pauvres en niveau de vie ont un niveau de vie arbitrage inférieur à 60 % du niveau médian**

Tout comme avec le niveau de vie, des catégories de ménages pauvres, modestes, classes moyennes et aisés peuvent être définies à partir du concept de niveau de vie arbitrage. La répartition de la population se déforme considérablement si l'on ampute les dépenses pré-engagées du revenu disponible, en particulier sous la médiane du niveau de vie.

Les personnes catégorisées comme modestes non pauvres en niveau de vie arbitrage ne représentent plus que 17 % de l'ensemble des personnes (contre 26 % lorsque les catégories sont définies à partir du niveau de vie), du fait d'un mouvement descendant vers la pauvreté en revenu arbitrage de presque un tiers des personnes modestes non pauvres en niveau de vie (tableau 4). Il n'y a quasiment aucun flux réciproque provenant des personnes pauvres en niveau de vie. Près d'un quart des personnes modestes non pauvres s'élèvent dans les classes moyennes lorsque sont prises en compte les dépenses pré-engagées, mouvement en partie compensé par le fait que près de 15 % de la classe moyenne en niveau de vie deviennent modestes (c'est-à-dire pauvres ou modestes non pauvres) en niveau de vie arbitrage.

Aux deux extrêmes de la distribution des niveaux de vie, la mobilité inter-groupes après prise en compte des dépenses pré-engagées est nettement moindre : la quasi-totalité des personnes pauvres en niveau de vie ont un niveau de vie arbitrage inférieur à 60 % du niveau médian (94 %) ; la très grande majorité des personnes aisées en termes de niveau de vie le reste en termes de niveau de vie arbitrage (85 %).

<sup>12</sup> La source officielle pour mesurer le taux de pauvreté est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE. Dans cette étude, la source utilisée est l'enquête Bdf. Les taux de pauvreté (en termes de niveau de vie) obtenus avec ces deux sources sont les mêmes : 14,3 % en 2011 (voir tableau 7).

<sup>13</sup> Cet indicateur synthétique d'inégalités varie entre 0 dans une situation d'égalité parfaite où chaque personne dispose du même niveau de vie et 1 dans la situation la plus inégalitaire possible où une seule personne détient la totalité du revenu.

➤ **Tableau 3 • Indicateurs d'inégalités en niveau de vie et en niveau de vie arbitrabable (les déciles sont exprimés en euros par mois)**

	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Indice de Gini	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D9/D1	D8/D2	D9/D5	D5/D1
Niveau de vie	14%	20%	0,282	840	1 050	1 230	1 390	1 560	1 740	1 960	2 260	2 800	3,3	2,2	1,8	1,9
Niveau de vie arbitrabable	23%	35%	0,374	380	580	750	900	1 050	1 230	1 420	1 690	2 180	5,7	2,9	2,1	2,8

**Lecture** > En 2011, 14 % des personnes sont pauvres en niveau de vie, 23 % le sont en niveau de vie arbitrabable.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Finalement, le concept d'inégalités et de pauvreté en niveau de vie arbitrable permet de délimiter et de dévoiler, au-dessus du seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, une frange de la population financièrement gênée par le poids de leurs dépenses pré-engagées, en particulier de logement. Ces personnes catégorisées pauvres en niveau de vie arbitrable mais modestes non pauvres en niveau de vie représentent 8 % de la population métropolitaine. Elles ne seraient peut-être pas en capacité de faire face à des hausses de prix, à la survenance d'un choc à la baisse sur leurs ressources ou plus généralement à la tournure imprévisible que pourrait prendre un événement au cours de la vie.

➤ **Tableau 4 • Parts des personnes par catégories de niveau de vie et de niveau de vie arbitrable**

		Catégorie de niveau de vie				
		Pauvres	Modestes non pauvres	Classes moyennes	Aisés	Total
Catégorie de niveau de vie arbitrable	Pauvres	13%	8%	1%	0%	23%
	Modestes non pauvres	1%	12%	4%	0%	17%
	Classes moyennes	0%	6%	26%	3%	35%
	Aisés	0%	0%	4%	21%	25%
	Total	14%	26%	35%	25%	100%

**Lecture** > En 2011, 13 % des personnes sont pauvres en niveau de vie et en niveau de vie arbitrable.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### À niveau de vie donné, le sentiment d'aisance financière augmente avec le niveau de vie arbitrable

Les différences marquées de situation une fois décomptées les dépenses pré-engagées se retrouvent-elles dans le sentiment qu'ont les ménages de leur propre situation financière ? La prise en compte du niveau de vie arbitrable permet de mieux appréhender la contrainte budgétaire qui pèse sur les ménages de chaque catégorie de niveau de vie (tableau 5).



➤ **Tableau 5 • Sentiment d'aisance financière des ménages (ou de difficulté avec leur budget)**

		Catégorie de niveau de vie										
		Pauvres		Modestes non pauvres			Classes moyennes			Aisés		
Catégorie de niveau de vie arbitrale		Pauvres (94%)	Modestes non pauvres (6%)	Pauvres (35%)	Modestes non pauvres (43%)	Classes moyennes (22%)	Pauvres (4%)	Modestes non pauvres (14%)	Classes moyennes (72%)	Aisés (11%)	Classes moyennes (14%)	Aisés (85%)
<b>Aisance financière</b>	À l'aise	3%	3%	3%	2%	3%	10%	3%	7%	10%	12%	28%
	Ca va	11%	18%	15%	18%	22%	25%	26%	31%	45%	40%	48%
	C'est juste, mais il faut faire attention	40%	47%	47%	54%	60%	41%	47%	51%	38%	42%	22%
	Vous y arrivez difficilement	36%	28%	29%	23%	13%	21%	20%	9%	6%	5%	2%
	Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes	9%	4%	7%	4%	2%	3%	4%	2%	1%	1%	0%

**Lecture** > En 2011, parmi les ménages pauvres en niveau de vie, 94 % sont pauvres en niveau de vie arbitrale. Parmi eux, 3 % déclarent se sentir à l'aise avec leur budget.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

À groupe de niveau de vie donné, ce sont les ménages aux plus faibles niveaux de vie arbitrables qui déclarent le plus souvent être en difficulté (c'est-à-dire « y arriver difficilement » ou « ne pas pouvoir y arriver sans faire de dettes »). Par exemple, parmi les ménages modestes non pauvres en niveau de vie, c'est le cas de 36 % des ménages catégorisés « pauvres » en niveau de vie arbitrage, de 27 % des « modestes non pauvres » et de 15 % des « classes moyennes ». Parmi les ménages aisés en niveau de vie, les classes moyennes en niveau de vie arbitrage déclarent moins souvent ne pas avoir de contrainte budgétaire forte (être « à l'aise » ou « ça va ») que les ménages aisés en niveau de vie arbitrage (52 % contre 76 %).

### **L'enquête Budget de Famille révèle une certaine inadéquation entre dépenses et revenus pour les plus pauvres, qui ne modifie pas le fond des résultats**

Les données de l'enquête Budget de Famille (BdF) portant sur les dépenses pré-engagées et les revenus donnent des résultats comparables à ceux obtenus à partir d'autres enquêtes. En particulier, les niveaux de revenu sont comparables<sup>14</sup> à ceux de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)<sup>15</sup>, source référence sur les niveaux de vie en France métropolitaine (tableau 7). Concernant les dépenses, l'enquête BdF étant l'enquête de référence pour traiter des dépenses des ménages, il n'existe pas de comparaison possible avec d'autres sources pour tous les postes de dépenses. Pour le logement, composante principale des dépenses pré-engagées, on peut toutefois faire la comparaison avec les données tirées de l'enquête Logement 2013, de l'Insee. Cette comparaison aboutit à des résultats assez similaires quant au taux d'effort en logement<sup>16</sup>, ainsi qu'à la répartition par statut d'occupation du logement.

Cependant, au niveau des ménages, les niveaux de dépenses ne paraissent pas toujours cohérents avec le revenu : les montants de dépenses sont nettement plus élevés que les revenus pour un nombre non négligeable d'entre eux. Ces écarts peuvent en partie résulter d'erreurs lors des processus d'appariements et d'imputations. Ils peuvent aussi être dus à une désépargne ou un recours à l'endettement plus ou moins transitoire, par exemple à la suite d'une perte d'emploi ou d'un changement de situation familiale. Ils peuvent également s'expliquer par des revenus inobservés dans les fichiers fiscaux et sociaux qui permettent de mesurer les revenus dans l'enquête BdF 2011. Ainsi, les transferts intra-familiaux ne sont pris en compte qu'imparfaitement. C'est par exemple le cas des aides des parents auprès des jeunes adultes décohabitants, qui ont pour certains des ressources propres très faibles<sup>17</sup>. On observe alors pour ces jeunes un gros écart entre leurs dépenses

<sup>14</sup> Avec tout de même un écart assez important en haut de la distribution des niveaux de vie mensuels entre les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et Budget de famille (BdF) : le 9<sup>ème</sup> décile vaut 3 120 euros dans ERFS, 2 800 euros dans BdF.

<sup>15</sup> Les revenus sont obtenus à partir d'appariements et d'imputations utilisant les mêmes sources et protocoles pour ERFS et BdF.

<sup>16</sup> Le taux d'effort net agrégé est cependant plus élevé que dans l'enquête Logement : 18,0 % contre 15,7 %.

<sup>17</sup> L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) permet d'apprécier ces éléments, voir par exemple le dossier de la DREES « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », de L. Castell, C. Thouilleux, N. Missègue, M. Portela et R. Rivalin, publié en novembre 2016.

et leurs revenus. De même, les aides locales, dispensées notamment par les conseils départementaux et les centres communaux d'action sociale, ne sont pas repérables dans les sources fiscales et sociales. Enfin, les revenus tirés du travail informel ou non déclarés ne sont, par essence, pas présents dans les sources administratives et sont donc absents de BdF. Les écarts peuvent par ailleurs provenir de doubles comptes du côté des dépenses, pour les biens de consommation dont l'achat est financé par un emprunt. Ainsi, un ménage qui a emprunté pour acheter une voiture risque de déclarer à la fois le montant total de l'achat de la voiture comme une consommation et le montant des remboursements d'emprunt comme une dépense. Par ailleurs, les dépenses estimées dans BdF correspondent à celles des ménages pendant la semaine où ils sont enquêtés ; elles sont ensuite extrapolées sur l'année pour obtenir un montant annuel. En revanche, les revenus sont ceux perçus dans l'année. L'inadéquation entre revenus et dépenses observées peut résulter de cette différence de fenêtres d'observation.

En particulier, les montants de dépenses semblent légèrement sur-évalués par rapport aux revenus dans le cas des entrepreneurs individuels. On peut supposer que la frontière entre les dépenses du ménage et celles de l'entreprise est floue et qu'un certain nombre de dépenses plus ou moins nécessaires à l'entreprise sont intégrées aux dépenses du ménage auquel appartient l'entrepreneur individuel.

Au total, c'est surtout parmi les ménages pauvres que l'on observe une inadéquation entre les revenus et les dépenses. En particulier, la somme de leurs consommations représente 145 % de la somme de leurs revenus disponibles, l'ensemble de leurs dépenses 162 %. Pour certains de ces ménages, cela semble d'autant moins logique que lorsqu'on leur demande d'estimer subjectivement comment ils gèrent leur budget, à travers deux questions de l'enquête, une part non négligeable déclare être « à l'aise » financièrement, que « ça va » ou que « c'est juste mais il faut faire attention » et déclare mettre de l'argent de côté ou que revenus et dépenses s'équilibrent.

Dans le cadre de comparaisons internationales, l'Insee redresse les données de l'enquête BdF sur la base d'un filtre de cohérence revenu/consommation grâce aux questions de l'enquête évoquées précédemment. Les revenus inférieurs à 3 600 euros par an et par unité de consommation sont remontés à cette valeur plancher. Si un des montants propres à l'un des 12 items de consommation est supérieur à 10 000 euros, celui-ci est considéré comme exceptionnel et retranché du montant de la consommation totale. On obtient ainsi une « consommation courante ». Si cette consommation courante est supérieure de plus de 20 % au revenu total et si le ménage déclare être « à l'aise » financièrement, que « ça va » ou que « c'est juste, mais il faut faire attention » et, dans le même temps, mettre de l'argent de côté ou que revenus et dépenses s'équilibrent, alors le revenu (éventuellement majoré pour atteindre le montant plancher de 3 600 euros) est réhaussé au niveau de la « consommation courante ». Dans les autres cas, il est inchangé. On mesure alors un revenu disponible corrigé en retranchant de ce revenu total redressé la taxe d'habitation, les impôts sur le revenu et les pensions alimentaires versées.

Nous avons procédé ici au même redressement. Les ménages redressés sont principalement modestes (plus d'un sur deux est pauvre et un tiers est modeste non pauvre). Par ailleurs, les ménages les plus jeunes sont surreprésentés parmi les ménages

redressés<sup>18</sup> : 22 % des personnes de référence des ménages redressés ont moins de 30 ans, alors que ces ménages représentent 9 % de l'ensemble de la population (tableau 6). De plus, les personnes seules sont largement surreprésentées parmi les ménages redressés (55 % des ménages redressés contre 34 % de l'ensemble des ménages), de même que les indépendants (15 % contre 7 %).

---

<sup>18</sup> Rappelons que les ménages dont la personne de référence est étudiante ne sont pas dans le champ de cette étude.

➤ **Tableau 6 • Part des ménages redressés selon la catégorie de niveau de vie, l'âge de la personne de référence, la situation familiale et la situation professionnelle de la personne de référence (en %)**

	Part parmi les ménages redressés	Part parmi l'ensemble des ménages
Pauvres	54	14
Modestes non pauvres	33	26
Classes moyennes	13	34
Aisés	0	26
15-29 ans	22	9
30-39 ans	16	16
40-49 ans	15	20
50-59 ans	16	19
60-74 ans	20	21
75 ans ou plus	12	15
Personne seule	55	34
Famille monoparentale	10	8
Couple sans enfant	18	28
Couple avec enfant(s)	15	28
Ménage complexe	2	2
Occupe un emploi	61	58
Chômeur	5	5
Inactif (retraité ou préretraité, au foyer, ...)	34	37
Hors emploi	38	41
Salarié (hors salarié de particulier employeur et chef d'entreprise salarié)	44	51
Salarié de particulier employeur	3	1
Indépendant (y compris aide familial et chef d'entreprise salarié)	15	7

**Lecture** > En 2011, les ménages pauvres en niveau de vie représentent 54 % de l'ensemble des ménages redressés (selon la méthode décrite ci-avant) et 14 % de l'ensemble des ménages.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Après redressement, le premier décile de niveau de vie augmente de 40 euros par mois, la médiane de 20 euros, tandis que le dernier décile n'est pas affecté (tableau 7). Le taux de pauvreté baisse fortement, passant de 14,3 % à 13,1 %, l'intensité de la pauvreté

s'établissant alors à 18,3 % (contre 19,9 % sans redressement). Ces résultats posent la question de l'enrichissement des sources actuelles permettant de mesurer la pauvreté, les sources de référence (ERFS pour l'ensemble de la métropole et le dispositif Filosofi, de l'Insee, au niveau des territoires) ne tenant pas compte de certaines sources de revenus et appréciant donc imparfaitement le niveau de vie des ménages, ce qui engendrerait une sur-estimation du taux de pauvreté.

En revanche, ce redressement ne conduit pas à modifier fondamentalement les résultats présentés dans cette étude : la part agrégée des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible s'élève toujours à 30 % pour l'ensemble de la population mais passe de 61 % à 56 % pour les personnes pauvres et de 39 % à 38 % pour les modestes non pauvres. Ainsi, ce redressement tend à « améliorer » la situation apparente des plus modestes en réhaussant le revenu disponible des ménages redressés. Après redressement, les indicateurs d'inégalités se détériorent très légèrement moins lorsque l'on passe du niveau de vie au niveau de vie arbitrage : le rapport entre la médiane et le 1<sup>er</sup> décile passe de 1,8 en niveau de vie à 2,6 en niveau de vie arbitrage (contre de 1,9 à 2,8 sans redressement), le rapport entre le dernier quintile et le premier quintile passe de 2,1 à 2,8, contre de 2,2 à 2,9 sans redressement. Enfin, les flux de populations modestes non pauvres en niveau de vie vers ce que l'on définit comme la pauvreté en niveau de vie arbitrage sont les mêmes que sans redressement. Seules les parts d'individus modestes non pauvres et pauvres, en niveau de vie comme en niveau de vie arbitrage, sont modifiées à la marge (-1 point pour les pauvres, +1 point pour les modestes non pauvres).

➤ **Tableau 7 • Comparaison de différents indicateurs selon la source et l'utilisation d'un redressement des revenus pour tenir compte de certaines inadéquations entre revenus et dépenses**

	Source de comparaison (ERFS ou enquête Logement)	BdF	Bdf redressé
Premier décile de niveau de vie (€ / mois)	880	840	880
Médiane de niveau de vie (€ / mois)	1 630	1 560	1 580
Dernier décile de niveau de vie (€ / mois)	3 120	2 800	2 800
Taux d'effort en logement net agrégé au sens de l'enquête Logement	15,7%	18,0%	18,1%
Seuil de pauvreté (€ / mois)	980	930	950
Taux de pauvreté	14,3%	14,3%	13,1%
Intensité de la pauvreté	19,1%	19,9%	18,3%

**Lecture** > En 2011, la médiane de niveau de vie s'élève à 1 630 euros dans ERFS, 1 560 euros dans BdF et 1 580 euros dans Bdf après application d'un redressement des revenus.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour la source BdF. France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour les sources ERFS et enquête Logement.

**Source** > Insee, enquête BdF 2011, enquête ERFS 2011, enquête Logement 2013.

## Bibliographie

Accardo J., Kranklader E. et Place D., 2013, « Les comportements de consommation – Pour certains ménages modestes, faire face aux dépenses alimentaires devient plus difficile », *Insee Première* n°1458, juillet.

Accardo J. et Kranklader E., 2013, « Entre 2005 et 2011, les taux d'effort des locataires se sont accrus, ceux des propriétaires sont restés stables », *France, Portrait Social*, Édition 2013.

Arnold C. et Lelièvre M., 2015, « Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées de 1996 à 2012 », *Retraite et société*, CNAV, n°70, juin.

Bellamy V., Consales G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud E., 2009, « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », *Document de travail*.

Besson D. et Morer N., 2013, « La dépense des ménages en produits de l'économie de l'information depuis 50 ans », *Insee Première* n°1479, décembre.

Bodier M., 1999, « Les effets d'âge et de génération sur le niveau et la structure de la consommation », *Économie et Statistique*, n°324-325.

Castell L., Thouilleux C., Missègue N., Portela M., Tivalin R., 2016, « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Dossier de la DREES* n°8, DREES.

Conseil national de l'information statistique (CNIS), 2008, Rapport de la Commission « Sur le pouvoir d'achat des ménages » présidée par Alain Quinet, février.

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), 2012, « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence. Analyse établie autour du concept de « reste à vivre ». », juin.

D'Isanto A. et Rémila N., 2016, « Les dépenses contraintes des bénéficiaires de minima sociaux », *Dossier de la DREES*, n°11.

DREES, fiche 18, Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution, *Panoramas de la DREES*, Édition 2016.

Gateaud G., Heck S., Larochette B., Morer N., Sanchez-Gonzalez J., Serre P., Veaulin T., 2015, « Depuis la crise de 2008, les ménages réduisent leurs achats des biens et services les plus faciles à couper ou reporter », *L'économie française - Comptes et dossiers*, Édition 2015.

Herpin N. et Michel C., 2012, « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation », *France, Portrait social*, Édition 2012.



IGAS, 2014 « Évaluation de la 2ème année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », Pièce jointe n°3 du tome II du rapport, Tableau de bord général des indicateurs de suivi du plan, DREES, décembre.

Insee, 2017, fiche 7.5 Dépenses en logement des locataires, *Les conditions de logement en France*, Édition 2017.

Insee, 2014, "Enquête budget de famille 2011", *Insee Résultats* n° 158, septembre.

Insee, 2009, *Cinquante ans de consommation en France*, Édition 2009.

Insee, 2007, "Enquête budget de famille 2006", *Insee Résultats* n° 73, décembre

Insee, 2004, "Le budget des familles en 2001", *Insee Résultats* n° 29, avril.

Jouffe Y., 2014, « La mobilité des pauvres. Contraintes et tactiques », *Informations sociales* n°182.

Kranklader E. et Schreiber A., 2015, « Le sentiment d'aisance financière des ménages : stable au fil des générations, mais fluctuant au cours de la vie », *France, Portrait Social*, Édition 2015.

Lelièvre M. et Rémila N., 2018-, « Des inégalités de niveau de vie plus marquées une fois les dépenses pré-engagées prises en compte », *Études et résultats* n°1055, février.

Rapport du gouvernement sur la pauvreté en France, 2012, ministère des Affaires sociales et de la santé, décembre.

## Annexes

### ➤ Annexe 1 • Définitions alternatives des dépenses pré-engagées

Le tableau compare les résultats obtenus à partir de l'enquête Budget de Famille 2011 selon les quatre définitions de dépenses pré-engagées telles que présentées dans l'encadré 2. Par rapport à la définition utilisée dans cette étude, la définition en vert sur le graphique 1 de l'encadré 2 (« définition alternative 1 ») intègre par exemple les services de garde d'enfant, les frais de maison de retraite, les abonnements de transport ou encore les remboursements de crédit à la consommation. Une autre définition, très proche, en orange sur le graphique (« définition alternative 2 »), intègre notamment en plus des frais de pension et d'internat les autres dépenses de logement des étudiants (et leurs frais d'enseignement) mais, contrairement à la définition en vert, exclut la redevance télévisuelle ainsi que les dépenses d'habitation offertes en cadeau. Pour les quatre, la part des dépenses pré-engagées dans le revenu décroît nettement avec le niveau de vie. Les définitions « alternatives » (en vert et orange sur le graphique 1 de l'encadré 2) présentent des parts de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible proches de celles obtenues avec la définition utilisée dans cette étude (en rouge). En revanche, la définition du CNLE (en bleu), qui intègre des éléments nécessaires à la vie sociale et une partie de la fiscalité directe, aboutit à une part de dépenses pré-engagées dans le revenu total nettement plus élevée. Le fait que ce ratio soit plus élevé est cependant en partie mécanique, lié au fait que les impôts sont ajoutés au numérateur et non déduits du dénominateur.

**Tableau • Parts des dépenses pré-engagées dans le revenu selon différentes définitions, par catégorie sociale**

	Définition dans cette étude*	Définition alternative 1*	Définition alternative 2*	Définition CNLE**
<b>Ensemble</b>	30,4%	34,2%	33,5%	43,9%
<b>Pauvres</b>	60,8%	64,2%	65,3%	76,5%
<b>Modestes non pauvres</b>	39,0%	42,5%	42,7%	50,7%
<b>Classes moyennes</b>	30,9%	35,5%	34,6%	43,9%
<b>Aisés</b>	22,8%	26,3%	25,2%	37,6%

\* : les dépenses sont rapportées au revenu disponible.

\*\* : les dépenses sont rapportées au revenu total.

**Lecture** > Avec la définition des dépenses pré-engagées utilisée dans cette étude, la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible s'élève à 30,4 % contre 34,2 % en utilisant la définition alternative 1.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

### **En utilisant la définition du CNLE des dépenses pré-engagées, le niveau de vie arbitral médian s'élève à 890 euros par mois**

Rapporter les dépenses pré-engagées au revenu disponible, comme c'est le cas pour les définitions utilisées dans cette étude et alternatives, permet d'assurer une comparabilité

avec le revenu disponible et le niveau de vie, concepts utilisés très largement dans l'analyse monétaire de la pauvreté et des inégalités. Néanmoins, cela peut ne pas correspondre au ressenti des ménages quant à la pression exercée par ce type de dépenses sur leurs ressources. En particulier, il est possible que les ménages raisonnent en termes de revenu total avant paiement des impôts<sup>19</sup> ou pensions alimentaires à verser, et considèrent ces dépenses comme des dépenses contraintes. Rapporter les dépenses pré-engagées au revenu total correspondrait alors plus au ressenti des ménages.

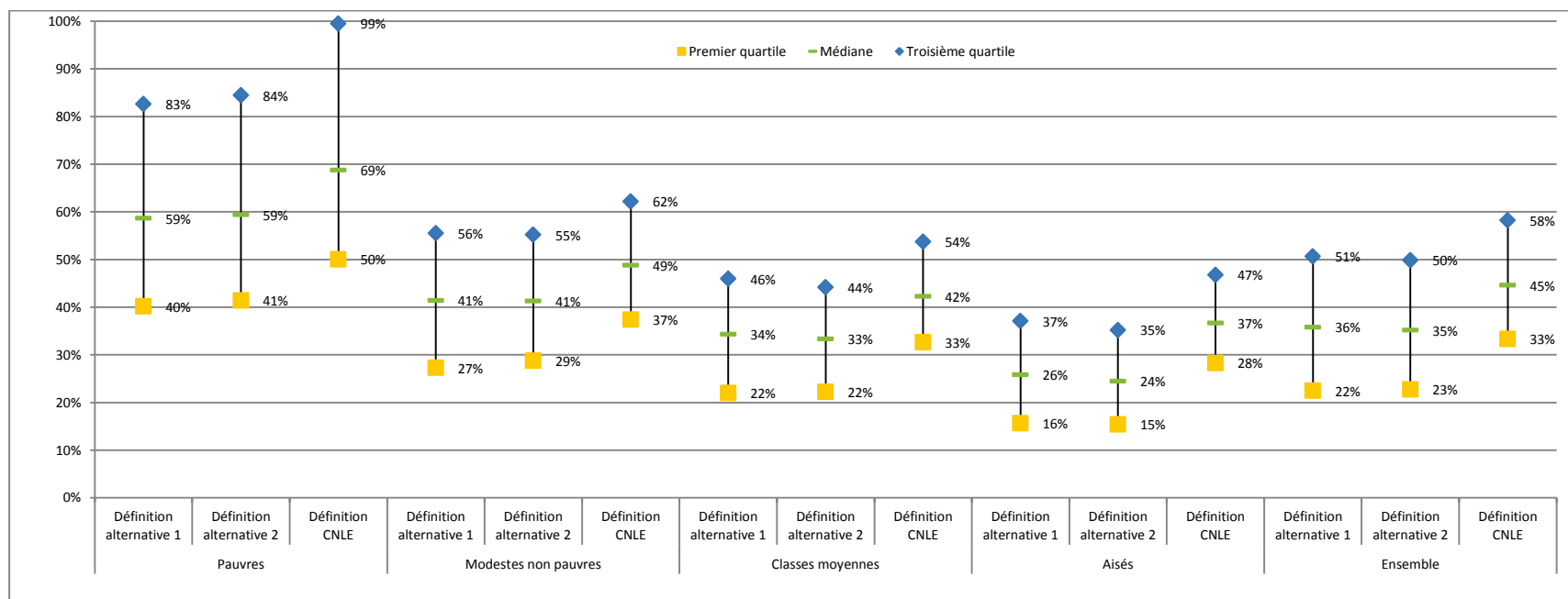
La part médiane, dans le revenu total, de l'ensemble de ces dépenses suivant la définition du CNLE est supérieure de 13 points à celle, dans le revenu disponible, obtenue en se limitant au champ des dépenses pré-engagées tel que défini dans cette étude (45 % contre 32 %). Elle varie de 69 % pour les ménages pauvres à 37 % pour les ménages aisés. Un quart des ménages pauvres affectent même l'entièreté de leurs revenus à des dépenses pré-engagées. Cependant, selon la catégorie de niveau de vie, ce sont des postes de dépenses différents qui expliquent les écarts de parts médianes. Pour les ménages pauvres, ce sont les dépenses de transport (principalement de carburant) qui amputent la plus grande part du revenu total, bien que moins d'un quart d'entre eux aient eu à faire face à des dépenses de carburant la semaine de l'enquête. Pour les ménages modestes non pauvres et les classes moyennes, ce sont les impôts (principalement sur la résidence principale [taxe d'habitation] pour les modestes non pauvres et aussi bien sur le revenu que sur la résidence principale pour les classes moyennes) et les dépenses de carburant qui contribuent de manière équivalente à la hausse de la part de dépenses pré-engagées dans le revenu. Pour les ménages aisés, ce sont principalement les impôts, en particulier sur le revenu, qui font s'élever la part de dépenses pré-engagées. Plus marginalement, le reste à charge des dépenses de santé, intégralement considéré comme pré-engagé dans la définition du CNLE, pèse sur le revenu de tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie. Sont encore plus marginales en moyenne les dépenses de restauration d'entreprise et d'hébergement des internats ou cités universitaires, de garde d'enfant et de services pour personnes âgées ou handicapées (crèches, maisons de retraite, livraisons de repas, *etc.*), de cotisations ou licences à des clubs de sport.

La prise en compte de tous ces types de dépenses, déduites du revenu total, conduit à un niveau de vie arbitrage (revenu arbitrage divisé par le nombre d'unités de consommation) plus faible que lorsque l'on se tient à la définition utilisée dans cette étude. Pour une personne pauvre sur deux, il est inférieur à 260 euros par mois, et nul ou quasi nul pour un quart des personnes. Le niveau de vie arbitrage médian des ménages modestes non pauvres, de 730 euros avec la définition des dépenses pré-engagées utilisée dans cette étude, s'élève à 620 euros avec la définition du CNLE. Celui des classes moyennes s'élève à 1 020 euros et celui des aisés à 1 800 euros (contre respectivement 1 190 et 2 010). Au total, le niveau de vie arbitrage médian de l'ensemble de la population est estimé à 890 euros contre 1 050 euros avec la définition des dépenses pré-engagées utilisée dans cette étude.

<sup>19</sup> De ceux qui ne sont pas prélevés à la source.



**Graphique 2 • Distribution de la part de dépenses pré-engagées au sens du CNLE dans le revenu total des ménages, et selon les définitions alternatives 1 et 2 dans le revenu disponible des ménages, selon la catégorie sociale**

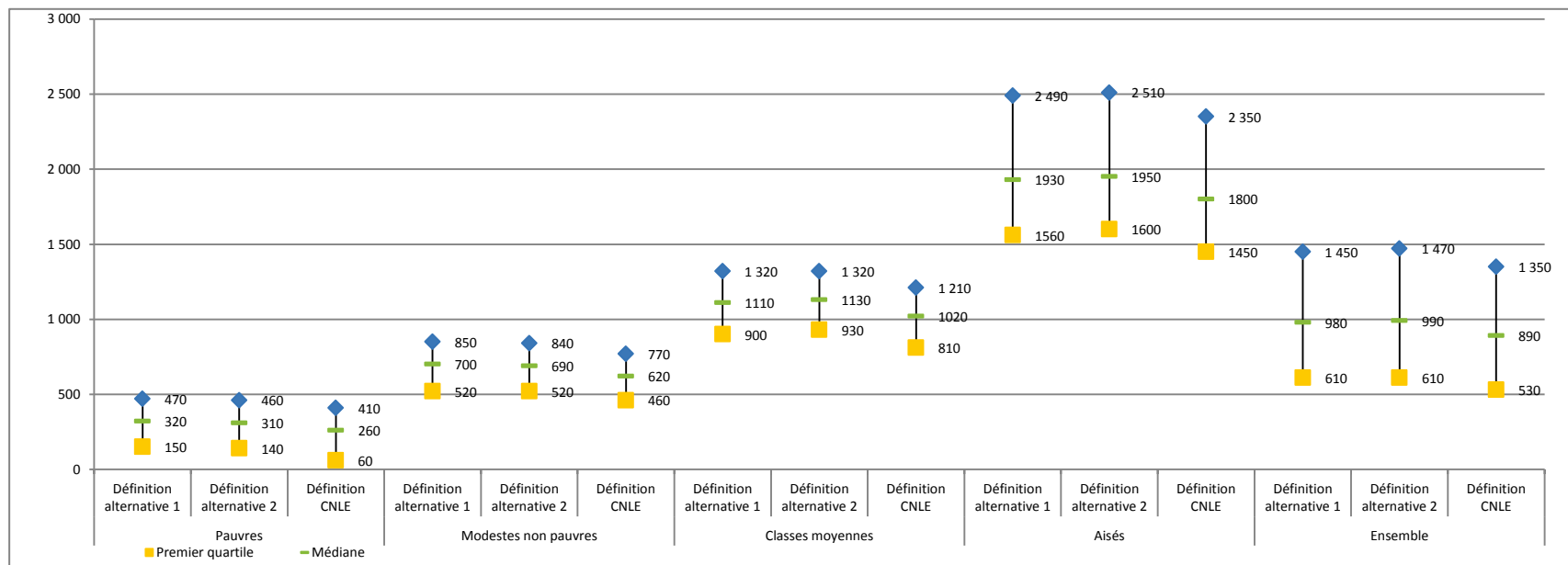


**Lecture** > En 2011, un ménage pauvre sur deux affecte plus de 69 % de son revenu total aux dépenses pré-engagées au sens du CNLE.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Graphique 3 • Distribution du niveau de vie arbitrage des personnes au sens du CNLE, de la définition alternative 1 et de la définition alternative 2, selon la catégorie sociale (en euros par mois)



**Lecture** > En 2011, une personne pauvre sur deux dispose d'un niveau de vie arbitrage, au sens du CNLE, inférieur à 260 euros par mois et par unité de consommation.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

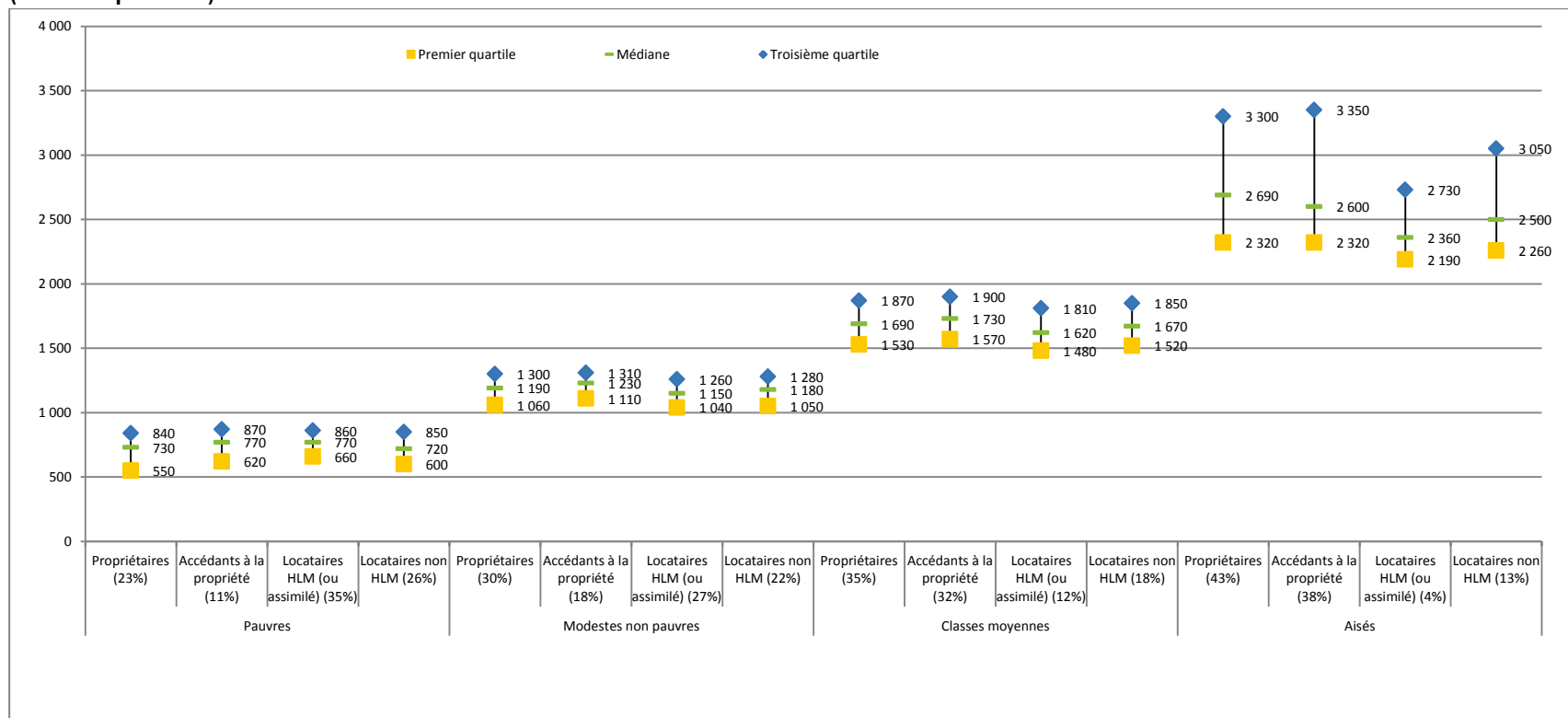
➤ **Annexe 2 • La part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible dépend fortement du statut d'occupation du logement**

À catégorie de niveau de vie donnée, les quartiles de la distribution du niveau de vie varient relativement peu avec le statut d'occupation du logement, même si les accédants à la propriété et les propriétaires tendent à avoir des niveaux de vie un peu plus élevés, en particulier au sein des ménages aisés (graphique 1). Un quart des personnes appartenant à un ménage aisé propriétaire (respectivement accédant à la propriété) ont un niveau de vie mensuel supérieur à 3 300 (3 350) euros mensuels, alors qu'un quart des locataires du parc social (du parc privé) ont un niveau de vie supérieur à 2 730 (3 050) euros.

La part agrégée de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages dépend très fortement du statut d'occupation du logement. Elle est plus faible pour les ménages propriétaires de leur logement, qui ne doivent plus supporter que le coût des charges pour leur logement : 46 % pour les ménages pauvres, 26 % pour les modestes non pauvres, 19 % pour les classes moyennes et 15 % pour les aisés. Elle est particulièrement élevée pour les locataires du secteur privé (respectivement 77 %, 50 %, 39 % et 30 %), qui ne bénéficient pas de loyers modérés, et les accédants à la propriété (85 %, 47 %, 39 % et 31 %) [graphique 2]. Les ménages locataires en HLM se trouvent, eux, dans une position intermédiaire.

En déduisant les dépenses pré-engagées du revenu disponible, le niveau de vie arbitrable est le plus élevé pour les propriétaires, et ce quelle que soit la catégorie de niveau de vie (graphique 3). Les moins favorisés sont les ménages pauvres accédant à la propriété ou locataires du secteur privé, dont les niveaux de vie arbitrables médians sont à peine de 240 euros et 230 euros, en raison notamment d'une part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible très élevée. Pour les trois groupes de niveau de vie situés sous le 3<sup>ème</sup> quartile, le bénéfice d'un logement HLM permet d'assurer à ses locataires un niveau de vie arbitrable médian supérieur à celui des ménages locataires du secteur privé (360 euros contre 230 euros pour les ménages pauvres, 690 euros contre 610 euros pour les ménages modestes non pauvres, 1 100 euros contre 1 030 euros pour les classes moyennes), alors que le niveau de vie médian des locataires du parc social était similaire, voire plutôt faible que celui des locataires du parc privé. Pour les ménages modestes non pauvres comme pour les classes moyennes, la distribution du niveau de vie arbitrable des locataires du parc social est finalement assez similaire à celle des accédants à la propriété.

Graphique 1 - Distribution du niveau de vie des personnes, selon la catégorie de niveau de vie et le statut d'occupation du logement (en euros par mois)



**Note** > La répartition par statut d'occupation se fait ici au niveau des individus, contrairement au tableau 2 dans le corps du texte et au graphique 2 de cette annexe, où elle est calculée au niveau des ménages. Par ailleurs, les parts ne somment pas à 100 % car tous les statuts d'occupation ne sont pas présentés ici.

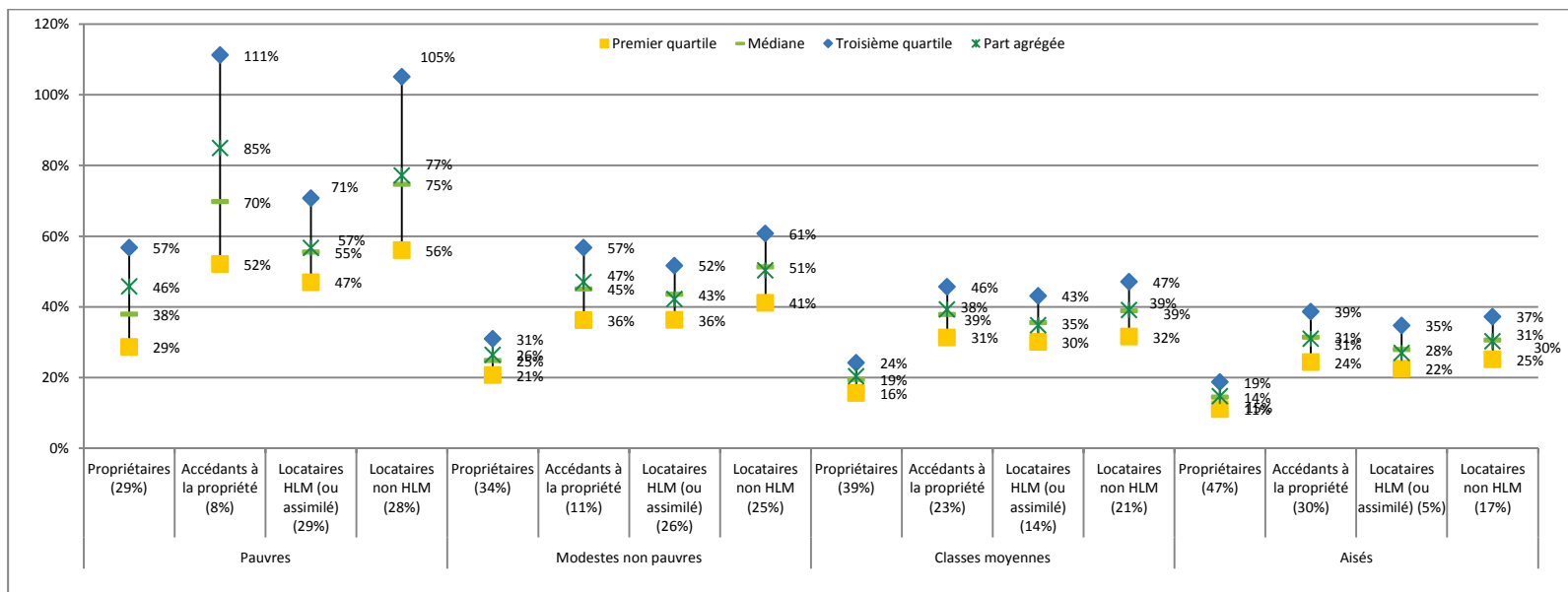
**Lecture** > En 2011, 23 % des personnes pauvres sont propriétaires (ou usufruitières) de leur logement. Parmi elles, une personne sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à 730 euros par mois et par unité de consommation.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire propriétaire, usufruitier, accédant à la propriété ou locataire, dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.



Graphique 2 - Distribution de la part de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, selon le niveau de vie et le statut d'occupation du logement



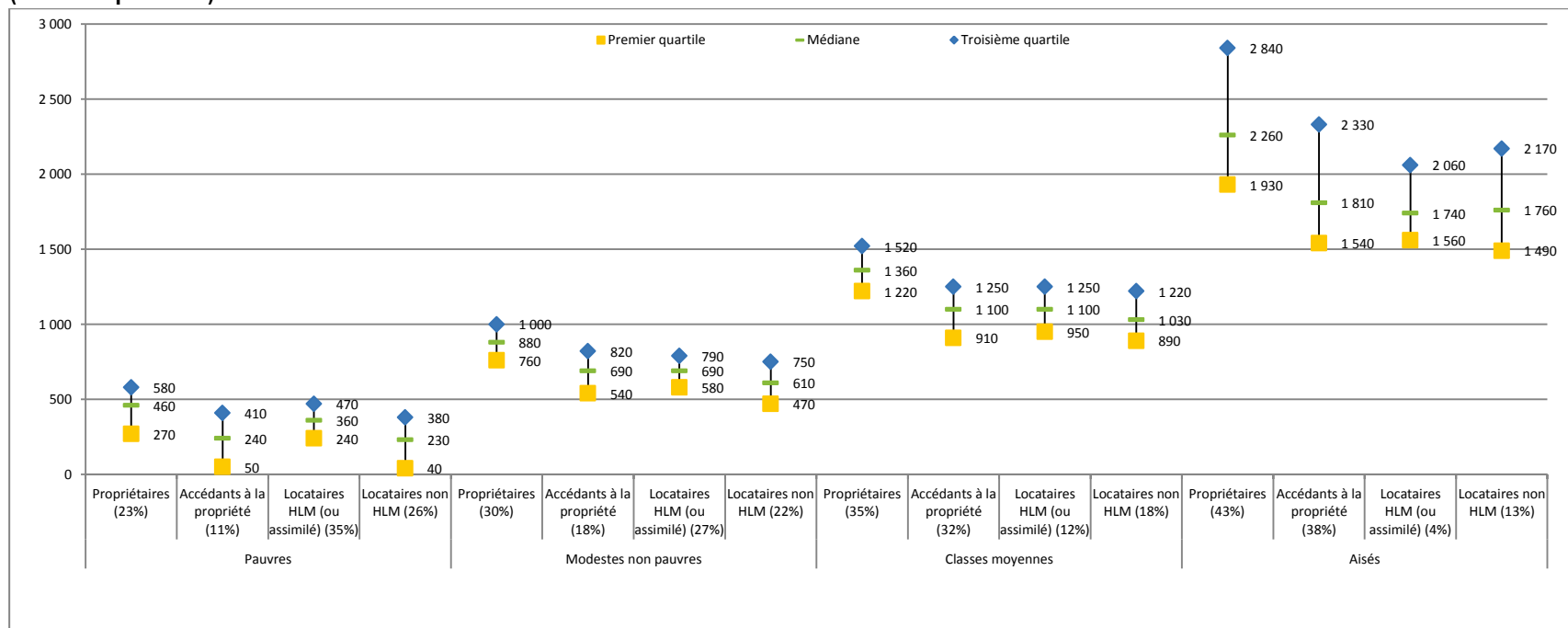
**Note** > Les parts ne somment pas à 100 % car tous les statuts d'occupation ne sont pas présentés ici.

**Lecture** > En 2011, 29 % des ménages pauvres sont propriétaires (ou usufruitiers) de leur logement. Parmi eux, un ménage sur deux affecte plus de 38 % de son revenu disponible à des dépenses pré-engagées.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires propriétaires, usufruitiers, accédants à la propriété ou locataires, dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Graphique 3 • Distribution du niveau de vie arbitrable des personnes, selon la catégorie de niveau de vie et le statut d'occupation du logement (en euros par mois)



**Note** > La répartition par statut d'occupation se fait ici au niveau des individus, contrairement au tableau 2 dans le corps du texte et au graphique 2 de cette annexe, où elle est calculée au niveau des ménages. Par ailleurs, les parts ne somment pas à 100 % car tous les statuts d'occupation ne sont pas présentés ici.

**Lecture** > En 2011, 23 % des personnes pauvres sont propriétaires (ou usufruitières) de leur logement. Parmi elles, une personne sur deux dispose d'un niveau de vie arbitrable inférieur à 460 euros par mois et par unité de consommation.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire propriétaire, usufruitier, accédant à la propriété ou locataire, dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

➤ **Annexe 3 • Excepté pour les ménages aisés, le niveau de vie arbitrable en commune rurale tend à être supérieur à celui en milieu urbain**

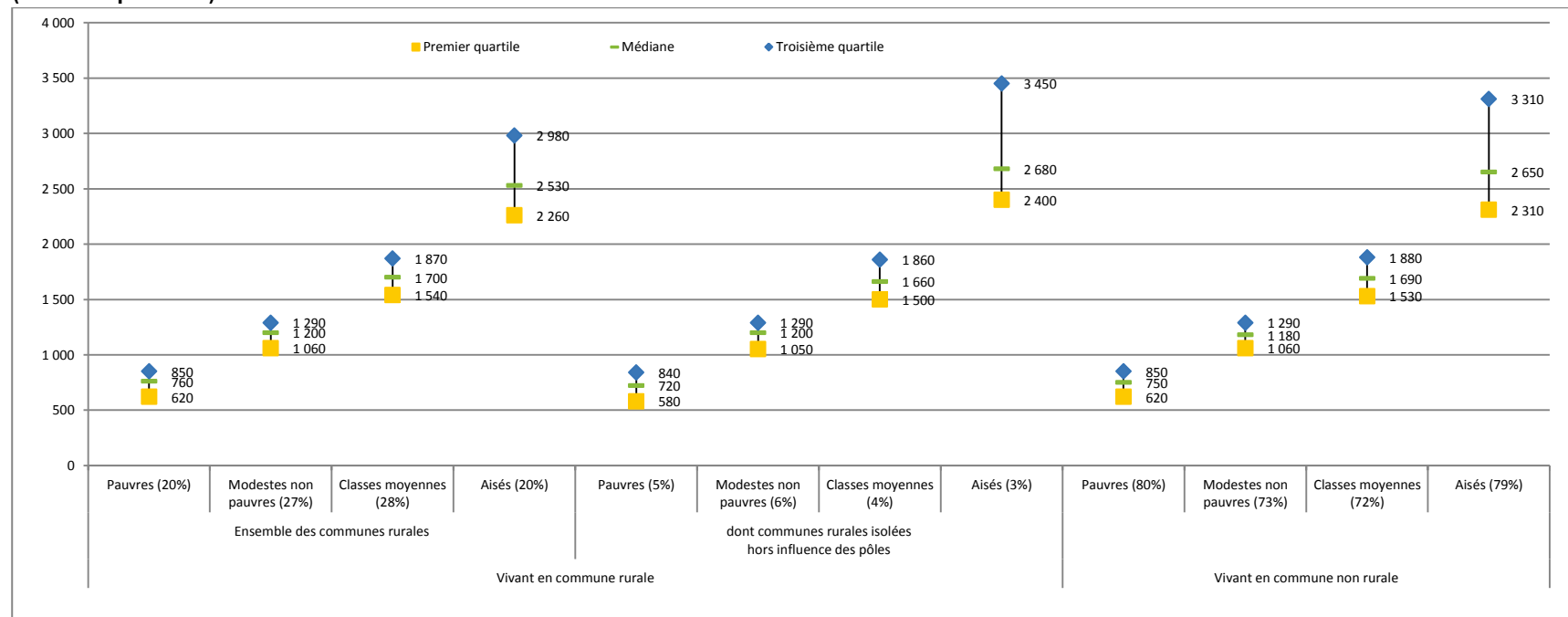
Les catégories de niveau de vie ne sont pas uniformément réparties sur le territoire. Les personnes pauvres et celles aisées vivent moins souvent dans une commune rurale<sup>20</sup> que les modestes non pauvres et les classes moyennes (20 % des premières y résident contre 27 % des secondes) [graphique 1]. À l'exception des personnes aisées, dont les niveaux de vie sont plus élevés en commune non rurale qu'en commune rurale, la distribution du niveau de vie pour les autres catégories est très similaire entre communes rurales et non rurales. Au sein des communes rurales, les personnes aisées habitant dans une commune rurale isolée hors influence des pôles d'emploi ont un niveau de vie médian supérieur à celui de l'ensemble des personnes aisées habitant dans une commune rurale (2 680 euros contre 2 530 euros). À l'inverse, les personnes pauvres ont des niveaux de vie légèrement inférieurs en commune rurale isolée hors influence des pôles d'emploi que dans l'ensemble des communes rurales.

Quelle que soit la catégorie de niveau de vie considérée, les ménages habitant en commune non rurale affectent une plus large part de leur revenu disponible à des dépenses pré-engagées (l'écart s'échelonne entre +2 points pour les ménages aisés et +11 points pour les ménages pauvres) [graphique 2], en lien avec un prix du mètre carré plus élevé en agglomération qu'en milieu rural. Ainsi, les ménages pauvres habitant une commune non rurale affectent 63 % de leur revenu disponible à des dépenses pré-engagées, les modestes non pauvres 40 %, les classes moyennes 31 % et les ménages aisés 23 %. Dans les communes rurales, ces parts s'élèvent respectivement à 52 %, 36 %, 28 % et 21 %. Dans les communes rurales isolées hors influence des pôles d'emploi, cette part est encore légèrement plus faible.

À catégorie de niveau de vie donnée, les personnes appartenant aux trois premiers quartiles de niveau de vie qui habitent en commune non rurale ont un niveau de vie médian similaire à celui de celles qui habitent en commune rurale, mais elles affectent une plus grande part de leur revenu disponible à des dépenses pré-engagées. Aussi, leur niveau de vie arbitrable est inférieur à celui des habitants des communes rurales (graphique 3).

<sup>20</sup> Le statut rural ou non rural d'une commune est défini dans cette étude à partir de la tranche d'unité urbaine à laquelle elle appartient.

Graphique 1 · Distribution du niveau de vie des personnes, selon la catégorie de niveau de vie et le statut rural ou non de la commune d'habitation (en euros par mois)



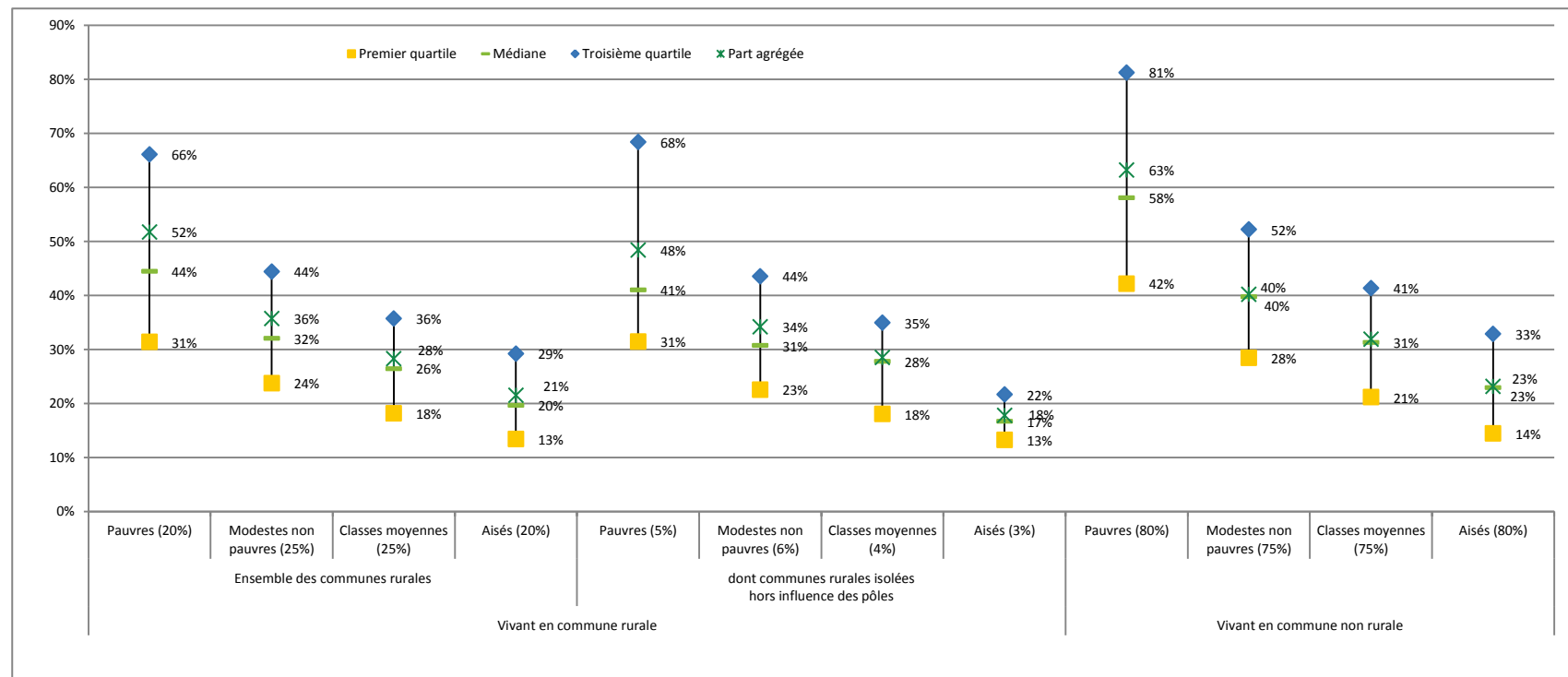
**Note** > La répartition par statut rural ou non de la commune d'habitation se fait ici au niveau des individus, contrairement au graphique 2 de cette annexe, où elle est calculée au niveau des ménages.

**Lecture** > En 2011, 20 % des personnes pauvres habitent dans une commune rurale. Parmi elles, une personne sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à 760 euros par mois et par unité de consommation.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

Graphique 2 • Distribution de la part de dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, selon le niveau de vie et le statut rural ou non de la commune d'habitation

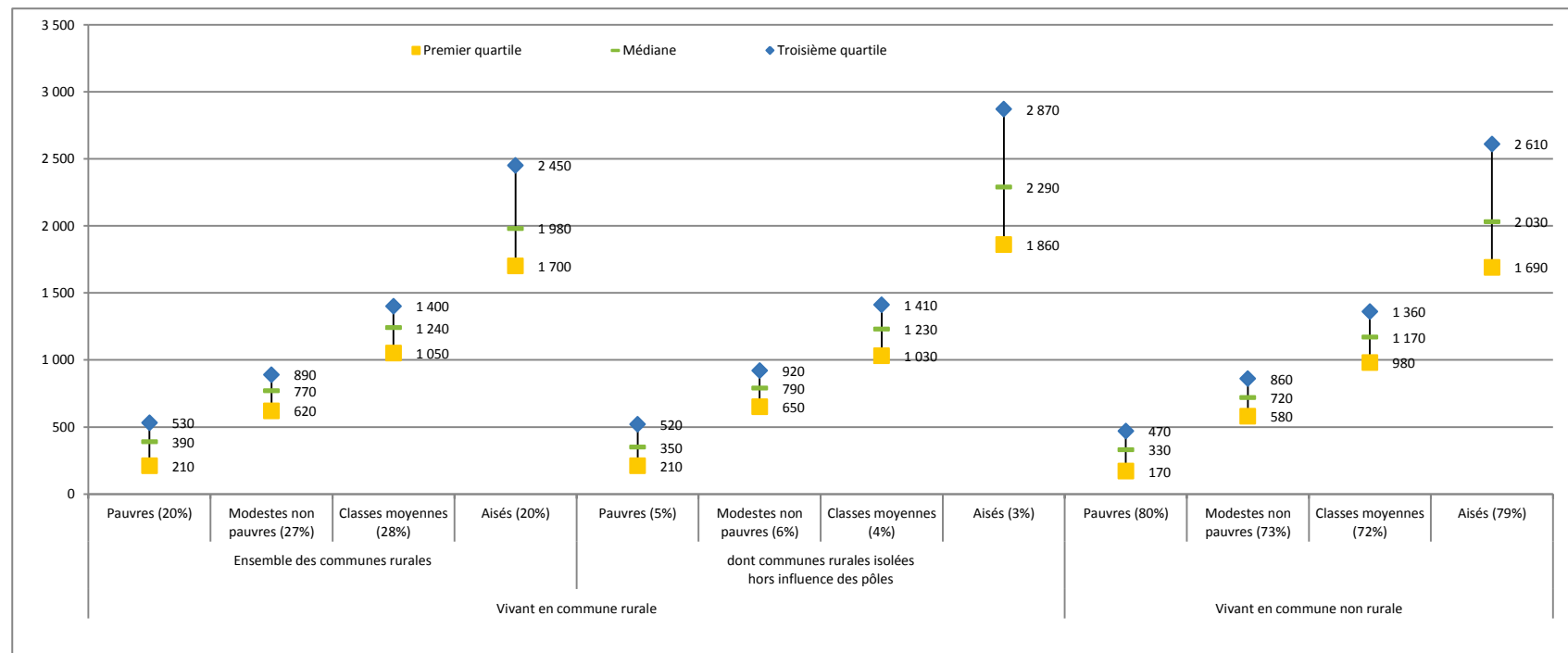


**Lecture** > En 2011, 20 % des ménages pauvres habitent dans une commune rurale. Parmi eux, un ménage sur deux affecte plus de 44 % de son revenu disponible à des dépenses pré-engagées.

**Champ** > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

**Graphique 3 • Distribution du niveau de vie arbitrable des personnes, selon la catégorie de niveau de vie et le statut rural ou non de la commune d'habitation (en euros par mois)**



**Note** > La répartition par statut rural ou non de la commune d'habitation se fait ici au niveau des individus, contrairement au graphique 2 de cette annexe, où elle est calculée au niveau des ménages.

**Lecture** > En 2011, 20 % des personnes pauvres habitent dans une commune rurale. Parmi elles, une personne sur deux dispose d'un niveau de vie arbitrable inférieur à 390 euros par mois et par unité de consommation.

**Champ** > France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source** > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

**Les dossiers de la DREES**

N°25 /// Mars 2018

---

**Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ?**

---

**Directeur de la publication**  
Jean-Marc Aubert

**Responsable d'édition**  
Souphaphone Douangdara

**Création graphique**  
Philippe Brulin

**ISSN**  
2495-120X